

2022

[Étude]



Centre Régional d'Études,
d'Actions et d'Informations
en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité



Etat des lieux des missions, des conditions d'organisation et de fonctionnement des établissements et services de préorientation et de réadaptation professionnelle pour les personnes en situation de handicap en Paca



Une étude produite à la demande de l'ARS PACA



Le CREAI PACA et Corse remercie très sincèrement

- ❖ Les établissements et services qui ont participé à cette enquête, et plus particulièrement ceux qui ont fait l'objet d'une visite.
- ❖ La FAGERH, pour la transmission des données relatives aux rapports d'activités.
- ❖ LADAPT Auvergne-Rhône-Alpes, pour le partage des outils utilisés pour produire un état des lieux des offres sur ce territoire.

Cette réalisation a été rendue possible grâce au financement de la l'ARS PACA.

Auteurs

Amélie FUNES, Chargée d'étude, CREAI Paca et Corse

Jérôme BEGARIE, Directeur, CREAI PACA et Corse

Avec la contribution de

Sophie ABOUDARAM, Déléguée régionale, FAGERH

Bernard GIRY, Président, CREAI PACA et Corse

Regis PAGES, Consultant, ASKEO

Table des matières

1	Introduction	6
1.1	Contexte de l'étude	6
1.2	Objectifs.....	7
1.3	Méthodologie	7
2	Résultats	8
2.1	Panorama de l'offre.....	8
2.1.1	Localisation géographique.....	9
2.1.2	Missions réalisées selon le décret	10
2.1.2.1	Information et sensibilisation.....	10
2.1.2.2	Bilan et évaluation.....	12
2.1.2.3	Formations préparatoires et qualifiantes.....	16
2.1.3	Prestations proposées	18
2.1.3.1	Modalités d'accompagnement.....	18
2.1.3.2	Hébergement et restauration	19
2.1.3.3	Prestations directes de soins et d'accompagnement médico-social (Selon SERAFIN-PH)	20
2.1.4	Durée d'accompagnement	22
3	Ressources humaines.....	22
4	Partenariats et ancrage territorial.....	25
5	Public accompagné	27
5.1	Provenance du public accompagné.....	27
5.1.1	Logement et accompagnement avant l'entrée dans le dispositif	27
5.1.2	Origine géographique.....	28
5.2	Caractéristiques socio-démographiques.....	29
5.3	Pathologies et déficiences.....	32
5.4	Besoins du public accompagné (selon SERAFIN-PH)	34
6	Sortie des dispositifs	36
	Préconisations.....	39

Liste des tableaux :

Tableau 1 Extraits du décret d'octobre 2020 : missions des ESPO et ESRP	6
Tableau 2 Caractéristiques générales des ESPO et ESRP, en 2021, en PACA.	8
Tableau 3 Part (en %) d'ESPO et d'ESRP proposant des missions d'information et de sensibilisation en 2021, en PACA.	11
Tableau 4 Secteur de formations des stagiaires sortis en 2021, par ordre croissant du nombre de stagiaires par secteur, en ESRP en PACA.....	17
Tableau 5 Distribution des stagiaires sortis en 2021 par poste de formation en ESRP en PACA.	18
Tableau 6 Modalités d'accompagnement proposées, nombre d'ESPO et d'ESRP, en 2021, en PACA. 19	
Tableau 7 Prestations directes de soins et d'accompagnement médico-social (Selon SERAFIN-PH), nombre d'ESPO et d'ESRP en 2021, en PACA.....	21
Tableau 8 Nombre d'équivalent temps plein par catégorie professionnelle et part de structure mobilisant des ressources externes, en ESPO et ESRP, en 2021, en PACA.	24
Tableau 9 Part des ESPO et ESRP entretenant un partenariat, en 2021, en PACA.....	26
Tableau 10 Part (%) de structures (ESPO et ESRP) envisageant de développer de nouveaux partenariats, selon le partenaire et l'échéance souhaité, en 2021, en PACA.....	27
Tableau 11 Part (%) du public accompagné en ESRP selon leur provenance, en 2021, en PACA.	28
Tableau 12 Nombre de bénéficiaires d'ESPO, selon la localisation géographique de la structure et selon leur département d'origine, en 2021, en PACA.....	28
Tableau 13 Nombre de bénéficiaires d'ESRP, selon la localisation géographique de la structure et selon leur département d'origine, en 2021, en PACA.....	29
Tableau 14 Caractéristiques socio-démographique des bénéficiaires en ESPO et ESRP, en 2021, en PACA.	30
Tableau 15 Caractéristiques des handicaps des bénéficiaires en ESPO et ESRP, en 2021, en PACA....	33
Tableau 16 Besoins des bénéficiaires accompagnés en ESPO et ESRP, selon la nomenclature SERAFIN-PH, en 2021, en PACA.....	35
Tableau 17 Préconisation d'orientation des sortants 2021 à l'issue de la pré-orientation des ESPO, en PACA.	36
Tableau 18 Secteurs d'insertion des personnes accompagnées en ESRP, en 2021, en PACA.....	37
Tableau 19 Postes d'insertion des stagiaires sortis en 2020 des ESRP, en 2021, en PACA.	38

Liste des figures

Figure 1 Cartographie de l'offre de place en ESPO, UEROS et ESRP, en 2021, en PACA.	9
Figure 2 Part des ESPO réalisant des évaluations préliminaires médico-psycho-sociales, en 2021, en PACA.	12
Figure 3 Part des ESRP réalisant des évaluations préliminaires médico-psycho-sociales, en 2021, en PACA.	13
Figure 4 Part des ESPO et des ESRP qui procèdent à des évaluations professionnelles pour des personnes exposées à un risque d'inaptitude à leur poste ou à leur fonction, en 2021, en PACA.	14
Figure 5 Part des ESPO et des ESRP évaluant les potentialités et difficultés de la personne susceptibles de constituer un frein ou un levier à l'exercice d'une activité professionnelle, en 2021, en PACA.	14
Figure 6 Part des ESPO et ESRP qui aident la personne à élaborer son projet socio-professionnel en cohérence avec son projet de vie et à le valider par des mises en situation de travail, en 2021, en PACA.	15
Figure 7 Part des ESPO et ESRP qui accompagne la personne dans la mise en œuvre effective de son projet professionnel, en 2021, en PACA.	15
Figure 8 Nombre de places et taux d'encadrement, par ESRP, en 2021, en PACA.	23
Figure 9 Nombre moyen d'équivalent temps plein, toutes fonctions confondues, en ESPO et ESRP, en 2021, en PACA.	23
Figure 10 Répartition par âge des bénéficiaires en ESPO et ESRP, en 2021, en PACA.	30
Figure 11 Nombre d'ESPO par catégories de public accompagné, en 2021, en PACA.	31
Figure 12 Nombre d'ESRP par catégories de public accompagné, en 2021, en PACA.	32

1 Introduction

1.1 Contexte de l'étude

Un Décret paru en octobre 2020 précise les missions et conditions d'organisation et de fonctionnement des établissements et services de préorientation (ESPO) et de réadaptation professionnelle (ESRP) pour les personnes en situation de handicap.

Ce décret, le premier relatif à ces structures, a pour vocation de reconnaître, renforcer et diversifier l'action de ces établissements, acteurs clef de l'emploi des personnes en situation de handicap. Il confirme l'étendue des champs d'intervention, clarifie les missions et promeut les collaborations avec les acteurs de l'insertion professionnelle de droit commun. Jusqu'alors, ces structures ne disposaient d'aucun cadre réglementaire.

Afin de structurer l'offre, de soutenir la mise en œuvre du décret et afin d'articuler son intervention avec les missions portées par la Région et celles des autres acteurs territoriaux de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, l'ARS PACA a souhaité avoir une meilleure visibilité de l'offre proposée sur son territoire.

Tableau 1 Extraits du décret d'octobre 2020 : missions des ESPO et ESRP

ESPO	ESRP
ils accompagnent les travailleurs ... ou les personnes en recherche d'emploi, à partir de l'âge de seize ans... qui ont un besoin d'accompagnement médico-psycho-social et professionnel	ils accompagnent les travailleurs ... ou les personnes en recherche d'emploi, à partir de l'âge de seize ans... qui ont un besoin d'accompagnement médico-psycho-social et professionnel, dont l'accès ou le retour à l'emploi nécessite une formation et un accompagnement médico-psycho-social et professionnel adaptés à leur situation de handicap
ils contribuent à l' orientation professionnelle des personnes handicapées, en organisant et en mettant en œuvre tout ou partie des prestations correspondant aux missions suivantes :	ils contribuent à la détermination et à la réalisation du projet professionnel des personnes handicapées au moyen d'actions de formation préparatoires, certifiantes, qualifiantes ou diplômantes et des accompagnements médico-psycho-sociaux et à caractère professionnel vers et dans l'emploi , en organisant et mettant en œuvre tout ou partie des prestations correspondant aux missions suivantes :
Informer les personnes handicapées ou les professionnels sur les prestations de préorientation et de réadaptation professionnelle	Informer les personnes handicapées et les professionnels sur les prestations de réadaptation professionnelle
Informer et sensibiliser les organismes de formation sur les spécificités de la formation des personnes handicapées	
Réaliser des évaluations préliminaires médico-psycho-sociales ou à caractère professionnel de courte durée, afin de déterminer si la personne handicapée peut bénéficier de prestations de préorientation professionnelle	Réaliser des évaluations préliminaires médico-psycho-sociales et à caractère professionnel de courte durée, afin de déterminer si la personne peut bénéficier de prestations de réadaptation professionnelle
Procéder sur demande d'un employeur public ou privé à des évaluations professionnelles concernant des agents publics ou des salariés exposés à un risque d'inaptitude à leur poste ou à leurs fonctions	
Apporter leur concours aux équipes pluridisciplinaires	
Identifier et évaluer les potentialités et les difficultés de la personne susceptibles de constituer un levier ou un frein à l'exercice d'une activité professionnelle	Assurer des prestations d'accompagnement médico-psycho-social et de formation pour : <ul style="list-style-type: none"> - des travailleurs handicapés en contrats de formation en alternance - des personnes accueillies par les établissements et services médico-sociaux

	- des travailleurs handicapés accueillis en ESAT, notamment pour la mise en œuvre d'un projet professionnel d'insertion en milieu ordinaire de travail
Aider la personne à élaborer son projet socio-professionnel en cohérence avec son projet de vie et à le valider par des mises en situation de travail caractéristiques de différentes catégories de métiers	Accompagner les personnes handicapées en vue de la validation de leur projet professionnel et de les préparer à accéder à une formation ou à un emploi, notamment par des actions de consolidation des savoirs de base spécifiques à la formation certifiante, qualifiante ou diplômante envisagée, ou à acquérir les prérequis professionnels correspondant à l'emploi ou l'activité recherchée
Accompagner la personne dans la mise en œuvre effective de son projet professionnel, y compris le cas échéant en emploi accompagné	Assurer des formations permettant aux intéressés l'acquisition de tout ou partie d'une qualification professionnelle ou d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle
	Mettre en œuvre des accompagnements pédagogiques et médico-psycho-sociaux adaptées aux besoins de chaque personne
	Accompagner les personnes vers et dans l'emploi par un soutien adapté de nature à favoriser l'accès ou le maintien en emploi, y compris le cas échéant en emploi accompagné.

1.2 Objectifs

L'objectif de cette étude est de :

- Décrire l'offre de service proposée par les établissements et services de préorientation et de réadaptation professionnelle
- Fournir des éléments relatifs à la situation et aux parcours des personnes accompagnées par ces dispositifs
- Préciser la place de ces établissements dans le maillage existant des dispositifs d'insertion professionnelle

1.3 Méthodologie

Une copie du rapport d'activité 2021 de chaque structure a été transmise par la FAGERH au CREAL PACA et Corse. Un exemplaire vierge est présenté en annexe 1.

Afin de compléter ces données existantes, un questionnaire a été élaboré. La construction de ce questionnaire a été inspirée des outils produits par LADAPT en Auvergne-Rhône-Alpes et adaptée pour répondre aux objectifs de la présente étude. Il est présenté en annexe 2.

La collecte des données s'est déroulée, en ligne, de juin à juillet 2022. Une rencontre en visio avec la délégation régionale a permis de guider les répondants dans le remplissage du questionnaire. Les 9 ESRP de la région et 3 ESPO sur 4 ont complété tout ou partie du questionnaire.

Tout au long de la présente étude des échanges ont été menés avec la délégation régionale de la FAGERH et avec les personnes ayant une connaissance des missions et organisations de la préorientation et réadaptation professionnelle qui ont contribué à cette étude. Deux structures ont également fait l'objet d'une visite.

2 Résultats

2.1 Panorama de l'offre

En 2021, la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur possède 4 établissements et services de pré-orientation (ESPO), pour 97 places agréées. La plus petite structure compte 6 places agréées tandis que la plus importante en compte 40. En 2021, 340 personnes ayant bénéficié d'un accompagnement en ESPO ont quitté la structure.

Neuf établissements et services de réadaptation professionnelle (ESRP) sont implantés sur la région, pour 638 places. Globalement, la taille des ESRP, selon le nombre de places agréées, est supérieure aux ESPO et varie de 20 à 152 places agréées. 772 bénéficiaires accompagnés en ESRP sont sortis en 2021.

Tableau 2 Caractéristiques générales des ESPO et ESRP, en 2021, en PACA.

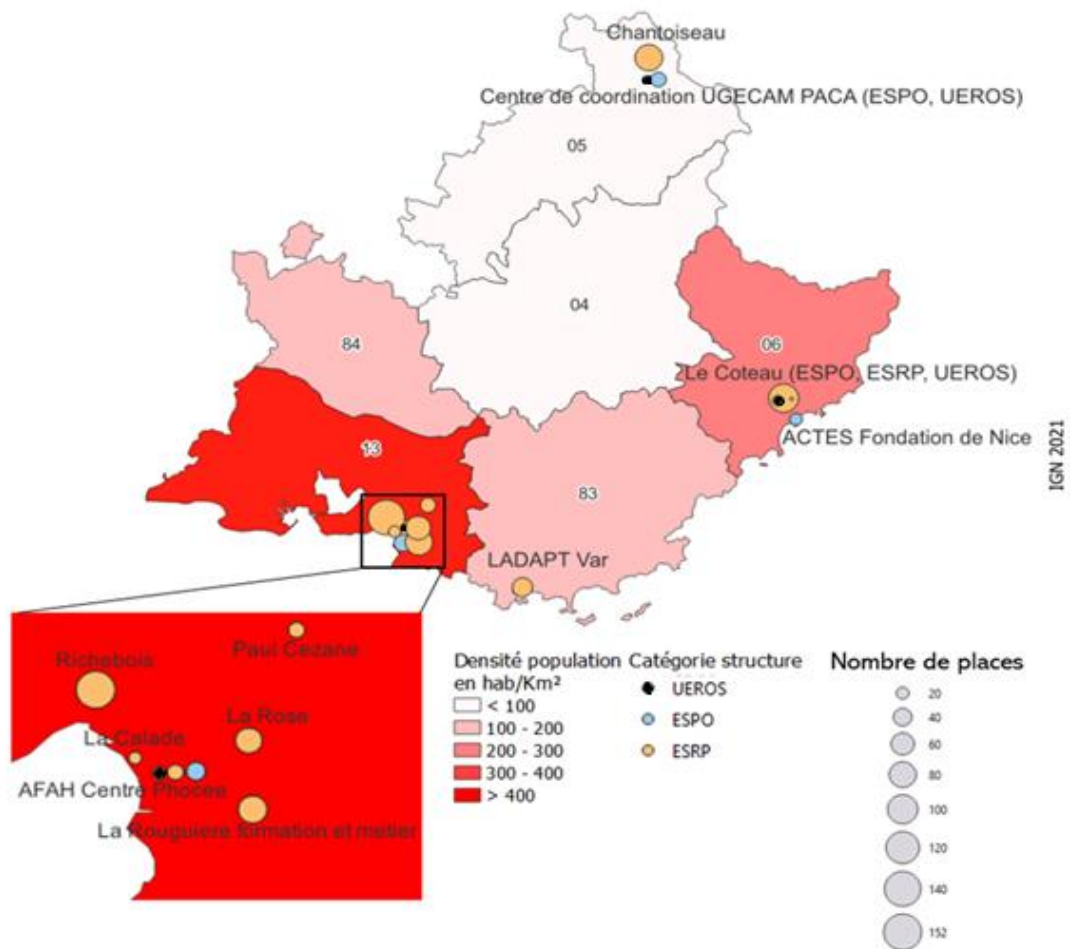
	ESPO	ESRP
Nombre de structures	4	9
Nombre de places agréées	97 (min = 6 ; max = 40)	638 (min= 20 ; max= 152)
Nombre moyen de places	24 (min = 6 ; max = 40)	71 (min= 20 ;max= 152)
Nombre de journées réalisées	16 403 (min = 1282 ; max = 5689)	130 061 (min= 3 511 ; max= 28 352)
Nombre de personnel en ETP	36,4 (min = 2,8 ; max =14,8)	179 (min= 9,7 ; max=27,8)
Nombre de bénéficiaires sortis en 2021	340 (min = 24 ; max = 124)	772 (min= 16 ; max= 134)

Source : rapport d'activité harmonisé de la FAGERH 2021, complété par l'enquête CREAL en cas de données manquantes

De plus, la région propose 3 Unités d'Evaluation de Réentrainement et d'Orientation Sociale et Professionnelle (UEROS), pour 46 places. Elles accompagnent les personnes, dont le handicap résulte d'un traumatisme crânien ou d'une lésion cérébrale acquise, dans l'élaboration de leur projet et favorisent leur réinsertion sociale et/ou professionnelle. Les UEROS ne font pas l'objet de cette étude, toutefois, certaines informations nous étaient accessibles via les rapports d'activité de la FAGERH. Elles sont présentées en Annexe 3.

2.1.1 Localisation géographique

Figure 1 Cartographie de l'offre de place en ESPO, UEROS et ESRP, en 2021, en PACA.



Sources : INSEE et rapports d'activité de la FAGERH

La majorité des structures se localise le long du littoral, dans les départements où la densité de population est plus élevée. Ce constat s'observe tant pour les ESPO que pour les ESRP. La moitié des structures et 59% des places agréées en ESRP et ESPO se concentrent à Marseille et ses alentours (Mimet). À l'exception des structures localisées dans le nord des Hautes-Alpes, l'arrière-pays en est dépourvu.

Deux ESPO se trouvent dans le département des Alpes- Maritimes : à Nice et à La Gaude, un autre dans les Hautes-Alpes, à Briançon, et le dernier dans les Bouches-du-Rhône, à Marseille. C'est ce dernier qui possède le plus de places agréées (40) et qui reçoit le plus de bénéficiaires (124 sortants en 2021).

Six ESRP sur neuf sont localisés à Marseille et ses alentours (Mimet), ce qui correspond à 62% des places agréées ; 60% des sortants étaient accompagnés dans les Bouches-du-Rhône. C'est l'ESRP Richebois, localisé à Marseille, qui possède le plus de places agréées.

La présence d'antennes, implantations géographiques secondaires, contribue à une meilleure répartition territoriale de l'offre. Des antennes, implantées de manière temporaire, sont proposées dans le Var, sur les communes de Brignoles et Draguignan. Ce sont les seules repérées sur l'ensemble de la région.

Cinq structures envisagent de mettre en place de nouvelles implantations secondaires (4 ESRP et 1 ESPO) : 2 à court terme (moins de 12 mois), sur les Bouches-du-Rhône et le Var, 2 à moyen terme, sur les Bouches-du-Rhône et 1 à plus long terme (plus de 24 mois) sur les Alpes-Maritimes.

Par ailleurs, 2 ESRP rapportent l'existence d'une équipe mobile intervenant hors implantation géographique (une est permanente, portée par une structure localisée à Marseille et une autre temporaire, portée par l'ESRP de La Gaude). Ces deux équipes proposent des actions d'information et de sensibilisation.

5 structures envisagent de mettre en place une équipe mobile (4 ESRP et 1 ESPO) :

- 1 ESRP à Marseille, l'envisage au cours des 12 prochains mois
- L'ESRP de Toulon, 1 ESRP et 1 ESPO marseillais l'envisagent à moyen terme (entre 12 et 24 mois)
- 1 ESRP à Briançon l'envisage à plus long terme.

Une répartition territoriale équitable de l'offre est un des leviers permettant un accès pour tous. S'il semble plus difficile d'offrir une grande diversité de formation sur chaque territoire, certaines missions nécessitent une proximité importante. Citons à titre d'exemple l'accompagnement à l'élaboration de son projet socio-professionnel, la préparation à l'accès à une formation ou à l'emploi ou encore les missions d'information et de sensibilisation des organismes de droits communs sur les spécificités de la formation des personnes handicapées.

2.1.2 Missions réalisées selon le décret

2.1.2.1 Information et sensibilisation

L'ensemble des ESPO ayant participé à l'étude (3/4) réalise des missions **d'information auprès des bénéficiaires et de leurs proches** sur les prestations de préorientation et de réadaptation professionnelle. Tous les ESRP fournissent des informations sur les prestations de réadaptation et 56 % sur les prestations de pré-orientation. De plus, 1 ESRP envisage de développer cette offre au cours des 12 prochains mois.

Tous les ESPO ayant participé à l'étude fournissent **des informations auprès des professionnels, des organismes de formation ou des employeurs** sur les prestations de pré-orientation et 67 % sur les prestations de réadaptation professionnelle (soit 2/3). L'ESPO qui aujourd'hui ne porte pas cette mission, l'envisage au cours des 12 prochains mois. Concernant les ESRP, ils leur fournissent tous de l'information sur les prestations de réadaptation et 44 % fournissent également de l'information sur les prestations de pré-orientation. De plus, 1 ESRP envisage de proposer cette offre au cours des 12 prochains mois.

Précisons que le décret du 4 octobre 2020 relatif aux missions et aux conditions d'organisation et de fonctionnement des ESPO et ESRP souligne que la mission d'information, auprès des personnes en situation de handicap ou des professionnels, sur les prestations de préorientation et de réadaptation relève des ESPO. Concernant les ESRP, seule la mission d'information sur les prestations de réadaptation est soulignée.

Les 2/3 des ESPO et ESRP **informent et sensibilisent les organismes de formation de droit commun** sur les spécificités des personnes en situation de handicap. En d'autres termes, 1 structure sur 3 ne réalise pas ces missions, alors que le décret prévoit qu'elles soient mises en œuvre. 1 ESRP et 1 ESPO envisagent de développer cette offre au cours des 12 prochains mois. 1 autre ESRP l'envisage à plus long terme (plus de 24 mois). Ces missions renvoient à un partage des savoirs, étape nécessaire pour

la transformation de l'offre médico-sociale et encouragée par le développement d'une fonction ressource¹.

Parmi les modalités d'information et sensibilisation réalisées ou envisagées, sont mentionnées, des accueils individuels ou en groupe, des « portes-ouvertes », des temps d'information hors site (Cité des métiers, MDPH, Maison de l'emploi, Pôle emploi, forum), la participation au réseau synapse (espace de mutualisation et d'échanges opérationnels entre les partenaires de la santé mentale et de l'entreprise intervenant dans le champ de l'insertion professionnelle), la participation à des journées de rencontre ("Journée de la diversité", "mouvement parcours handicap"). Sont également évoqués des projets de formation accompagnée.

Tableau 3 Part (en %) d'ESPO et d'ESRP proposant des missions d'information et de sensibilisation en 2021, en PACA.

	ESPO (3 répondants)	ESRP (9 répondants)
Information des bénéficiaires et de leurs proches :		
- sur les prestations de préorientation	100%	56%
- sur les prestations de réadaptation professionnelle	100%	100%
Information des professionnels, des organismes de formation ou des employeurs		
- sur les prestations de préorientation	100%	44%
- sur les prestations de réadaptation professionnelle	67%	100%
Information et sensibilisation des organismes de formation de droit commun		
- sur les spécificités de la formation des personnes handicapées	67%	67%

En gras, sont indiquées les prestations prévues par le décret

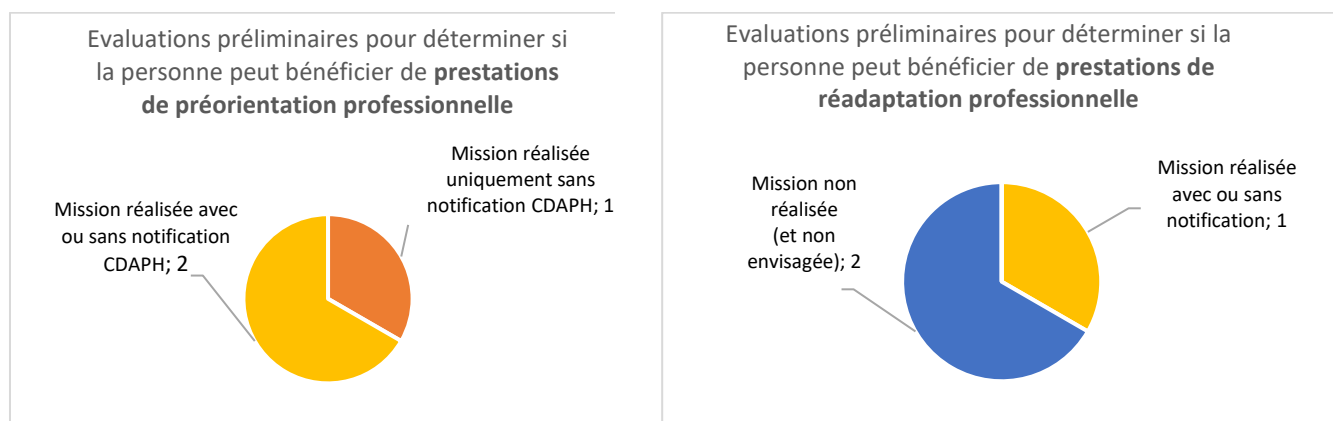
Source : Enquête CREAMI 2022

¹ Comprendre et déployer la fonction ressource : <https://ressources.anap.fr/pilotage/publication/2850>

2.1.2.2 Bilan et évaluation

L'ensemble des ESPO ayant participé à l'étude réalisent des **évaluations préliminaires médico-psychosociales ou à caractère professionnel de courte durée** afin de déterminer si la personne peut bénéficier de prestations de pré-orientation professionnelle. De plus, 1 ESPO (33%) réalise ces évaluations préliminaires afin de déterminer si la personne peut bénéficier de prestations de réadaptation professionnelle (précisons ici que l'organisme gestionnaire gère également un ESRP). Précisons ici que le décret ne prévoit pas, pour les ESPO, que ces évaluations préliminaires visent à déterminer si la personne peut bénéficier de prestations de réadaptation professionnelle. Le décret précise que les missions d'évaluations préliminaires peuvent être réalisées notamment sur demande de la MDPH ou d'un employeur public ou privé

Figure 2 Part des ESPO réalisant des **évaluations préliminaires médico-psychosociales**, en 2021, en PACA.



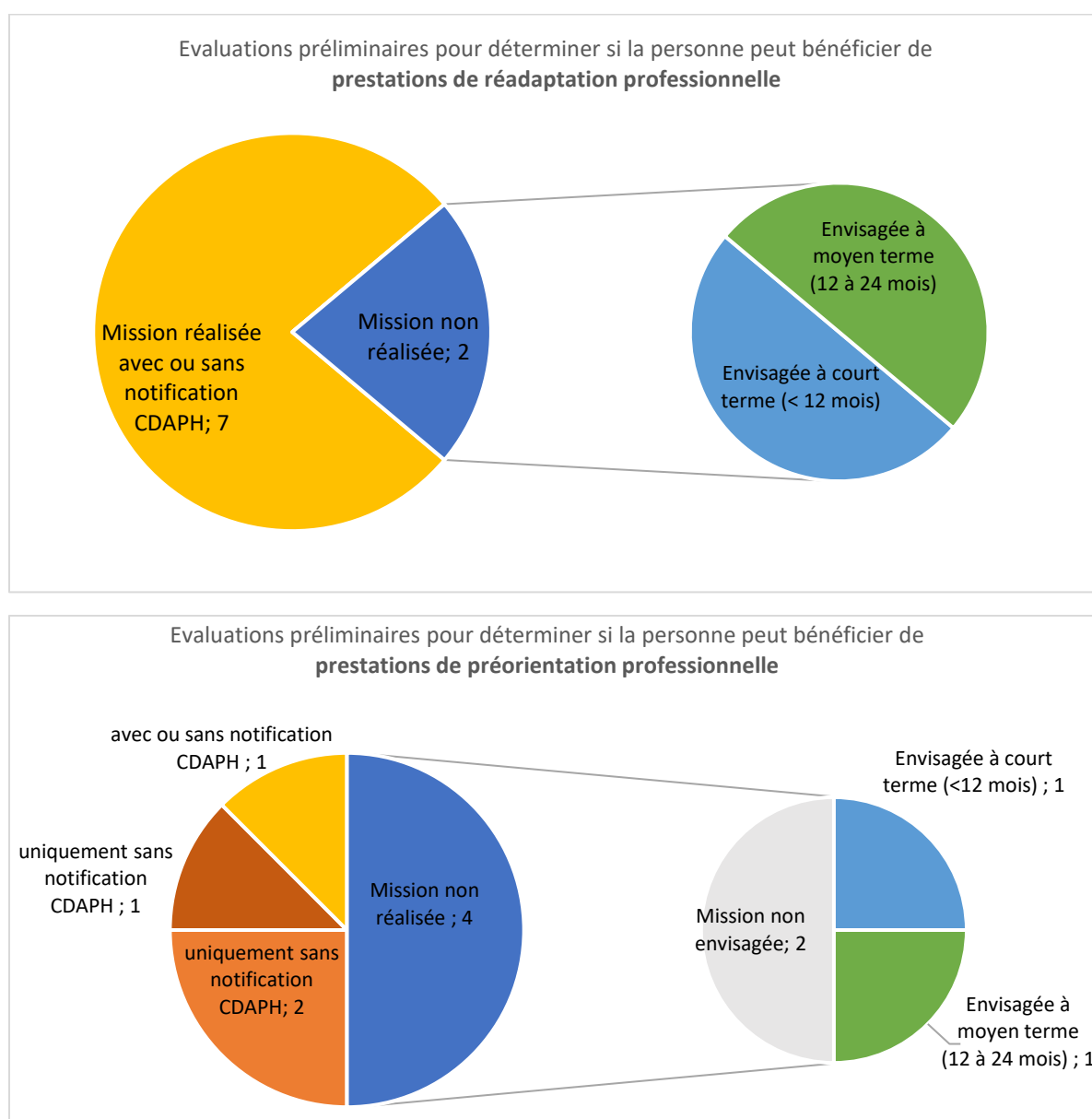
Source : Enquête CREAI 2022

Concernant les ESRP, 78 % réalisent ces évaluations préliminaires pour déterminer si la personne peut bénéficier de prestations de réadaptation professionnelle, tel que souligné par le décret. L'ensemble des ESRP qui ne réalisent pas ces missions, envisagent de les mettre en œuvre au cours des 2 prochaines années.

Par ailleurs, 49 % (4 ESRP) réalisent ces évaluations préliminaires pour déterminer la possibilité de bénéficier de prestations de pré-orientation (1 ESRP sur les 4 est rattaché à un ESPO). Parmi ceux qui ne proposent pas cette prestation, la moitié l'envisage au cours des 2 prochaines années. Précisons ici que le décret ne prévoit pas, pour les ESRP, que ces évaluations préliminaires visent à déterminer si la personne peut bénéficier de prestations de réadaptation professionnelle.

Le décret précise que ces missions d'évaluation préliminaire peuvent être réalisées notamment sur demande de la MDPH ou d'un employeur public ou privé.

Figure 3 Part des ESRP réalisant des *évaluations préliminaires médico-psycho-sociales*, en 2021, en PACA.

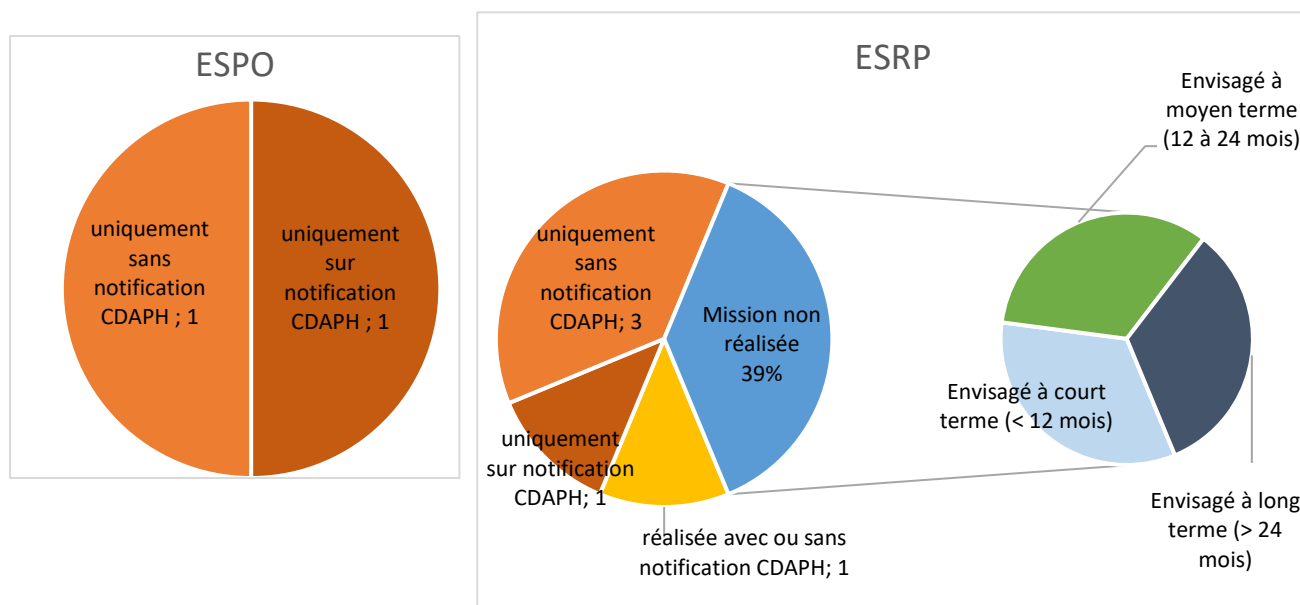


Source : Enquête CREAMI 2022

Concernant les **évaluations professionnelles de personnes exposées à un risque d'inaptitude à leur poste ou à leur fonction**, l'ensemble des ESPO ayant participé à l'étude et environ 61% des ESRP réalisent cette mission. Les ESRP qui ne mettent pas en œuvre ces évaluations, envisagent de proposer ce type de prestation.

Précisons que le décret identifie les ESPO et les ESRP pour mettre en œuvre ces évaluations professionnelles.

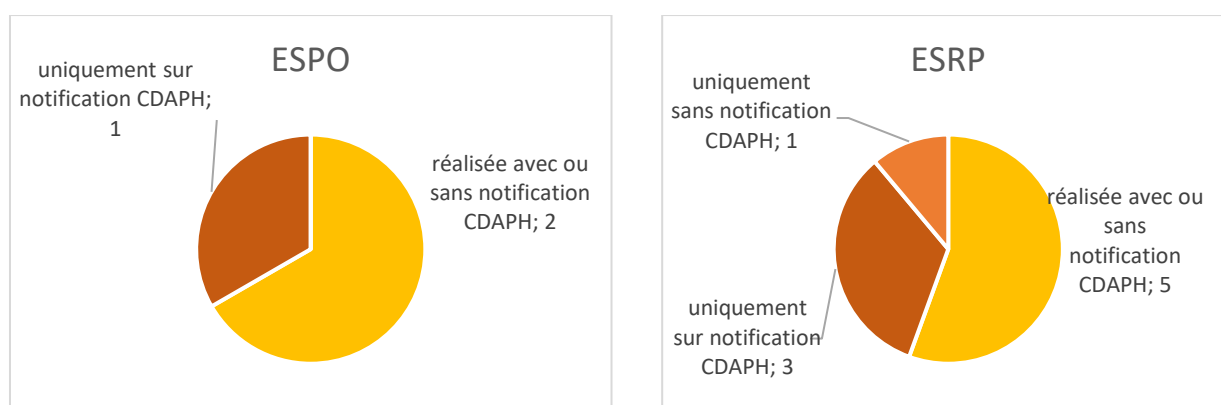
Figure 4 Part des ESPO et des ESRP qui procèdent à des **évaluations professionnelles pour des personnes exposées à un risque d'inaptitude à leur poste ou à leur fonction**, en 2021, en PACA.



Source : Enquête CREAMI 2022

L'ensemble des ESPO et ESRP évalue les **potentialités et difficultés de la personne susceptibles de constituer un frein ou un levier à l'exercice d'une activité professionnelle**. Le décret précise que ces missions, portées par les ESPO, sont réalisées sur décision d'orientation de la MDPH. Précisons qu'une part non négligeable de structures réalisent ces évaluations sans nécessairement être notifiées par la MDPH.

Figure 5 Part des ESPO et des ESRP évaluant les **potentialités et difficultés de la personne susceptibles de constituer un frein ou un levier à l'exercice d'une activité professionnelle**, en 2021, en PACA.

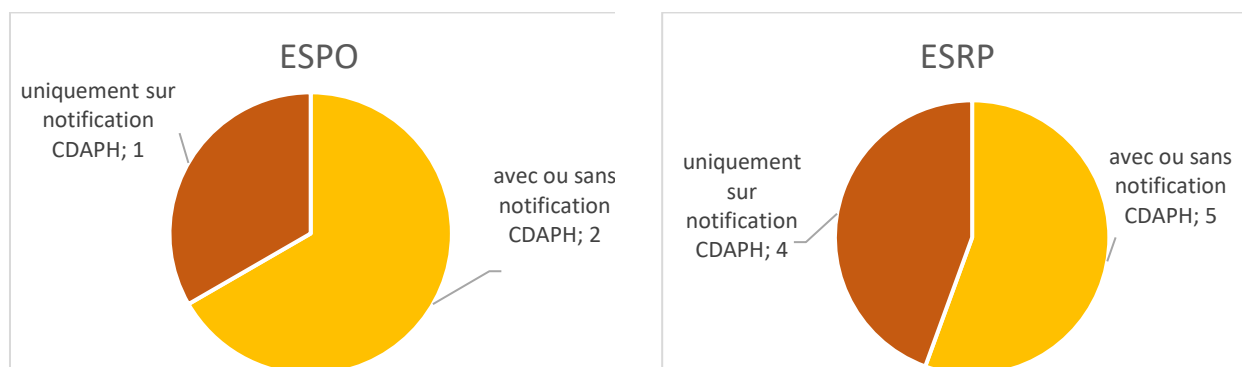


Source : Enquête CREAMI 2022

Le décret attribue aux ESPO, sur orientation de la CDAPH, la mission **d'aider la personne à élaborer son projet socio-professionnel** en cohérence avec son projet de vie et à le valider par des mises en situation de travail caractéristiques de différentes catégories de métiers.

L'ensemble des ESPO et des ESRP ont rapporté réaliser cette mission. Une part importante de structures indique réaliser cette prestation sans notification de la CDAPH, précisons que le nombre de bénéficiaire concerné n'est pas mesuré par la présente étude.

Figure 6 Part des ESPO et ESRP qui aident la personne à élaborer son projet socio-professionnel en cohérence avec son projet de vie et à le valider par des mises en situation de travail, en 2021, en PACA.

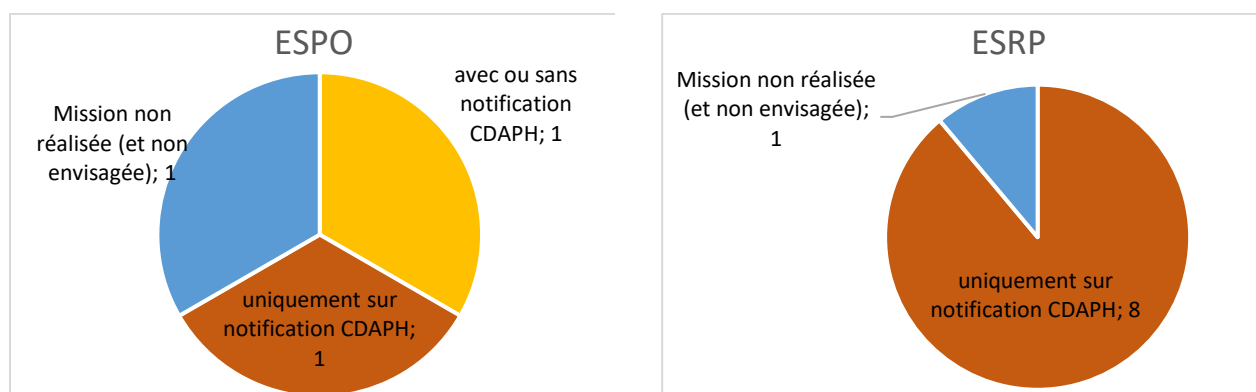


Source : Enquête CREAMI 2022

Concernant **l'accompagnement à la mise en œuvre effective du projet professionnel**, y compris le cas échéant en emploi accompagné, les 2/3 des ESPO et 89 % des ESRP proposent cette prestation.

Le décret identifie les ESPO pour mettre en œuvre ces prestations, sur décision d'orientation de la CDAPH.

Figure 7 Part des ESPO et ESRP qui accompagne la personne dans la mise en œuvre effective de son projet professionnel, en 2021, en PACA.



Source : Enquête CREAMI 2022

Par ailleurs, l'ensemble des ESPO et ESRP apporte une **aide à la décision des CDAPH**. La fréquence de participation est variable : certaines structures y participent 2 fois par semaine, d'autres mensuellement, d'autres ½ journée tous les 2 mois, d'autres y participent ponctuellement, pour des situations spécifiques ou lors de Commission spécifique à la préorientation,

Au-delà d'une participation aux Commissions, plusieurs structures rapportent faire partie de l'équipe pluridisciplinaire des MDPH, parfois auprès d'autres départements que celui d'implantation. Là

encore la fréquence des participations varie selon les structures et sans doute selon l'organisation de la MDPH du territoire (jusqu'à 2 fois par semaine).

Une structure précise : « créé durant l'année 2021, un service de « bilan court » propose, conformément aux recommandations de bonnes pratiques un accompagnement :

- dans l'expression des souhaits et l'évaluation des besoins des usagers au travers d'expertises psychiatriques, neuropsychologiques ;
- de bilans fonctionnels, professionnels ;
- d'autoévaluation de l'autodétermination et de la qualité de vie ;

Cette évaluation globale apporte un éclairage auprès des CDAPH, elle favorise une co-construction d'une réponse individualisée afin d'œuvrer dans une amélioration de la réponse apportée à tous y compris aux personnes sans solution."

2.1.2.3 Formations préparatoires et qualifiantes

2.1.2.3.1 Offre de formation par les ESRP

Aucun ESPO ne propose de formation préparatoire ou qualifiante. Ces missions ne sont pas prévues par le décret.

Pour les ESRP, ils sont 7 sur 9 à proposer, sur notification de la CDAPH, des formations préparatoires pour accéder à une formation ou à un emploi, notamment par des actions de consolidation des savoirs de base spécifiques à la formation certifiante, qualifiante ou diplômante envisagée, ou à acquérir les prérequis professionnels correspondant à l'emploi ou l'activité recherchée. Les 2 structures qui ne proposent pas cette offre aujourd'hui proposent des stages de réentraînement au travail. L'une d'elle envisage de développer au cours des 12 prochains mois une offre de formation préparatoire.

7 ESRP proposent, sur notification de la CDAPH, des formations permettant l'acquisition de tout ou partie d'une qualification professionnelle, d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle. Orientés vers le réentraînement au travail, développer cette offre n'est pas planifié par les 2 ESRP ne proposant pas de formations qualifiantes, tous deux localisés à Marseille.

En ce qui concerne les formations proposées en 2021, l'offre est décrite à partir des formations suivies par les stagiaires sortis en 2021, telle que renseignée via les rapports d'activités de la FAGERH. Précisons que les données d'un ESRP à Marseille sont manquantes.

Le secteur 2 des services administratifs et commerciaux est proposé par 6 ESRP sur 8. Ensuite vient le secteur 1 des services aux personnes et aux collectivités, proposé par 3 structures et le secteur 10 des professions de la santé et du médico-social proposé par 2 ESRP.

Les secteurs 2 et 1 ont également été les secteurs de prédilection pour la formation des stagiaires, avec respectivement 63% et 10% des stagiaires sortis en 2021. Ensuite vient le secteur 8 de l'horticulture et paysage avec 5,7% des stagiaires, suivi de près par le secteur 5 de la distribution et vente avec 5,3% des stagiaires.

Les postes de formation les plus suivis sont ceux d'employé administratif et d'accueil avec 26% de l'ensemble des stagiaires sortis en 2021, de secrétaire assistant médico-social (13%), de comptable assistant (12%) et de secrétaire assistant (6%). Enfin, en cinquième place, se situe la formation d'agent de maintenance des bâtiments, du secteur 1, avec 5% des stagiaires sortis en 2021.

Les structures des Alpes-Maritimes et du Var proposent uniquement des formations du secteur 2. Le département des Hautes-Alpes est le seul à proposer des formations du secteur 3 hôtellerie,

restauration et tourisme et du secteur 6 professions de la santé et du médico-social. Enfin, le département des Bouches-du-Rhône est le seul à proposer toutes les formations repérées dans la région, dont certaines en exclusivité. Précisons que certaines de ces formations peuvent être dispensées au sein d'organismes de formation de droit commun. Ces éléments ne sont pas mesurés par la présente étude, bien que la pertinence de documenter ces pratiques soit évidentes. Il importe également d'analyser l'offre de formation à la lumière des besoins du marché du travail, qui varient fortement selon le territoire.

Tableau 4 Secteur de formations des stagiaires sortis en 2021, par ordre croissant du nombre de stagiaires par secteur, en ESRP en PACA.

Secteurs et formations effectuées en 2021	Nombre de stagiaires sortis en 2021	%	Nombre d'établissements proposant la formation
S2 Services administratifs et commerciaux	178	63%	6
S1 Services aux personnes et aux collectivités	29	10%	3
S8 Horticulture et paysage	16	6%	1
S5 Distribution et vente	15	5%	1
S10 Transport et logistiques	15	5%	2
S9 Bâtiments, travaux publics et électricité	11	4%	1
S3 Hôtellerie, restauration et tourisme	7	2%	1
S6 Professions de la santé et du médico-social	6	2%	2
S12 Electronique et automatisme	6	2%	1

Données manquantes pour 1 ESRP

Source : Rapports d'activité 2021, FAGERH. Exploitation CREA PACA et Corse

Tableau 5 Distribution des stagiaires sortis en 2021 par poste de formation en ESRP en PACA.

Intitulé du poste	Effectif des stagiaires en formation	%
Employé administratif et d'accueil	73	26%
Secrétaire assistant médico-social	36	13%
Comptable assistant	33	12%
Secrétaire assistante	18	6%
Agent de maintenance des bâtiments	14	5%
Accompagnant éducatif et social	11	4%
Technicien d'études du bâtiment en dessin de projet	11	4%
Employé commerciale en magasin	10	4%
Secrétaire comptable	10	4%
Agent d'entretien horticole	8	3%
Gestionnaire de paie	8	3%
Ouvrier du paysage	8	3%
Agent magasinier	7	2%
Réceptionniste en hôtellerie	7	2%
Agent de montage et de câblage en électronique	6	2%
Auxiliaire de puériculture	5	2%
Conseiller relation client à distance	5	2%
Technicien d'exploitation en transport de marchandises	5	2%
Agent de restauration	-	-
Technicien en logistique d'entrepôt	-	-
Aide-soignant (DPAS)	-	-
Total général	282	100%

- : Données masquées en raison de trop faibles effectifs

Source : Rapports d'activité 2021, FAGERH. Exploitation CREA PACA et Corse

2.1.3 Prestations proposées

2.1.3.1 Modalités d'accompagnement

L'objectif ici est de connaître la diversité des modalités proposées. Les éléments étudiés ne permettent pas de connaître la part d'utilisateurs bénéficiant des modalités d'accompagnement proposées.

L'ensemble des ESPO et ESRP propose des accompagnements en continu, à temps complet. Les 2/3 des structures proposent également des accompagnements à temps partiel. Parmi celles qui ne proposent pas cette modalité, les 3/4 envisagent de la développer au cours des 12 prochains mois.

La majorité des structures propose des accompagnements en séquentiel (c'est-à-dire avec des périodes de suspensions), soit 2 ESPO parmi les 3 répondants, et 75 % des ESRP. Développer cette forme d'accompagnement au cours des 12 prochains mois est envisagé par tous les ESRP qui ne s'inscrivent actuellement pas dans cette démarche. Le décret précise que la mise en œuvre des prestations est adaptée aux besoins de la personne qui en bénéficie. La possibilité de suspension temporaire y est soulignée.

L'ensemble des structures propose des accompagnements en groupe, et la quasi-totalité (sauf 1) propose également des temps en individuel. Des périodes en entreprise sont proposées par l'ensemble des structures.

A l'inverse, les actions de soutien entre pairs sont des pratiques plus rares. Aucun des ESPO répondant ne propose ce type d'accompagnement, parmi les ESRP, ils sont 44 %. L'ensemble des structures ne proposant pas de parrainages et d'actions de soutien entre pairs envisage de développer cette modalité (3 au cours des 12 prochains mois et 2 entre 12 et 24 mois).

Tableau 6 Modalités d'accompagnement proposées, nombre d'ESPO et d'ESRP, en 2021, en PACA.

		ESPO	ESRP
Accompagnement en continu	Oui	3	8
	Non	0	1
Accompagnements à temps complet	Oui	3	9
	Non	0	0
Accompagnements à temps partiel	Oui	2	6
	Non	1	3
Accompagnements en séquentiel (suspensions et reprises de parcours)	Oui	2	6
	Non	1	2
Accompagnements en individuel	Oui	3	8
	Non	0	1
Accompagnements en groupe	Oui	3	9
	Non	0	0
Temps de tutorat assurés par un professionnel référent	Oui	2	8
	Non	1	1
Parrainages et actions de soutien entre pairs	Oui	0	4
	Non	2	3
Périodes en entreprise (convention de stage)	Oui	3	9
	Non	0	0
E-learning	Oui	2	8
	Non	1	1

Source : Enquête CREAMI 2022

2.1.3.2 Hébergement et restauration

Parmi les 3 ESPO ayant participé, celui localisé sur Nice ne propose pas de prestation d'hébergement ; les 2 autres localisés sur Briançon et Marseille proposent des hébergements hors site : l'un propose des chambres individuelles au sein d'un centre médical géré par le même organisme gestionnaire. Le second propose plusieurs modalités d'hébergement, en chambre individuelle ou en appartement individuel selon les besoins et l'autonomie de la personne (studios en résidence sociale, appartement collectif encadré par une équipe d'accompagnement). Au total, 65 places d'hébergement sont proposées (sur 91 places). Concernant la restauration, 1 ESPO propose des prestations sur site. 1 autre envisage de développer cette prestation au cours des 12 prochains mois.

Concernant les 9 ESRP de la région, la grande majorité (8) propose un hébergement, 5 proposent un hébergement sur site, 2 un hébergement hors site et 1 propose ces 2 modalités. L'ensemble des établissements propose des chambres ou appartements individuels. Deux proposent également des chambres doubles et des colocations. Au total, 327 places d'hébergement agréées sont proposées (sur 638 places en ESRP). Des gîtes ou locations en Airbnb sont également proposés par une structure.

Concernant la restauration, l'ensemble des ESRP propose cette prestation : 8 sur site et 1 hors site, via une convention avec un restaurateur de proximité (non pérenne).

Les échanges menés avec différents représentants de structures révèlent l'importance de proposer ces prestations afin de faciliter la réalisation des projets des personnes accompagnées. Au-delà de la commodité, ces prestations sont un vecteur important de l'accompagnement pluridisciplinaire favorisant l'insertion socio-professionnelle, en soutenant par exemple la réalisation des activités domestiques ou en offrant des prestations en matière d'autonomie. Toutefois les modalités proposées doivent répondre à des besoins variés, ainsi l'offre se doit d'être diversifiée.

2.1.3.3 Prestations directes de soins et d'accompagnement médico-social (Selon SERAFIN-PH)

Le tableau ci-dessous permet de repérer quelles prestations de soins et d'accompagnement sont proposées par les ESPO et ESRP de la région, selon la nomenclature SERAFIN-PH (à l'exception des prestations de coordination renforcée pour la cohérence du parcours, non retenue ici). Les données collectées permettent de repérer les prestations proposées sur le budget de service de la structure, des prestations proposées hors budget de service (par exemple des financements complémentaires de Pôle emploi ou de la DDETS)². Précisons que les données disponibles ne nous permettent pas de déterminer la part d'utilisateurs ayant bénéficié de telle ou telle prestation, l'objectif étant de repérer les prestations pouvant être proposées.

Les 2 ESPO ayant complété cette section du questionnaire rapportent des prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles. Ils rapportent tous deux des prestations de soins somatiques et psychiques et une structure rapporte également des prestations de rééducation et réadaptation fonctionnelle. L'ensemble de ces prestations sont financées exclusivement sur le budget de service.

Concernant les ESRP, parmi les 8 ayant fourni une réponse, 7 proposent des prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles ; sont systématiquement rapportées, parmi les prestations de soins somatiques et psychiques, des prestations de soins médicaux à visée préventive, curative et palliative et des prestations de psychologues. Certaines de ces prestations peuvent être proposées hors budget de service. Précisons que la majorité des ESRP (5/7) ne propose pas de prestation de rééducation et de réadaptation fonctionnelle. Ceux qui les proposent les financent à partir du budget de service, mais également hors budget de service.

Les prestations en matière d'autonomie sont proposées par 1 des 2 ESPO répondants et par l'ensemble des 8 ESRP répondants. Elles sont exclusivement financées à partir du budget de service.

Finalement, l'ensemble des structures propose des accompagnements pour l'exercice des droits et pour l'exercice des rôles sociaux. Tous les ESRP et 1 ESPO parmi les 2 répondants proposent également des accompagnements en matière de ressources et d'autogestion. La grande majorité des structures (à l'exception d'1 ESPO et d'1 ESRP) propose des accompagnements au logement et des accompagnements pour participer à la vie sociale (tel que le développement de l'autonomie pour les déplacements ou encore la participation aux activités sociales et de loisirs).

² Certaines corrections ont été apportées aux données : certaines structures considéraient proposer une prestation de niveau 4, sans considérer proposer la prestation d'un niveau supérieur de l'arborescence. Par exemple, une structure indique proposer des prestations d'accompagnement pour préparer sa vie professionnelle (2.3.3.3), sans considérer proposer des prestations pour exercer ses rôles sociaux (2.3.3). Les réponses fournies aux niveaux supérieurs ont été corrigées afin qu'elles reflètent les prestations rapportées à un niveau plus fin.

Tableau 7 Prestations directes de soins et d'accompagnement médico-social (Selon SERAFIN-PH), nombre d'ESPO et d'ESRP en 2021, en PACA.

	ESPO			ESRP		
	Prestation proposée		non proposée	Prestation proposée		non proposée
	sur le budget de service	hors budget de service		sur le budget de service	hors budget de service	
2.1 Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles	2	0	0	7	2	1
2.1.1 Soins somatiques et psychiques	2	0	0	6	2	0
2.1.1.1 Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative	2	0	0	7	1	0
2.1.1.2 Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués	0	0	2	4	1	3
2.1.1.3 Prestations des psychologues	2	0	0	7	1	0
2.1.2 Rééducation et réadaptation fonctionnelle	1	0	1	2	2	5
2.2 Prestations en matière d'autonomie	1	0	1	8	2	0
2.2.1.1 Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne	1	0	1	4	2	2
2.2.1.2 pour la communication ET les relations avec autrui	1	0	1	8	0	0
2.2.1.3 pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	1	0	1	8	0	0
2.3 Prestations pour la participation sociale	2	0	0	8	0	0
2.3.1 Accompagnements pour exercer ses droits	2	0	0	8	0	0
2.3.1.1 à l'expression du projet personnalisé	2	0	0	8	0	0
2.3.1.2 à l'exercice des droits et libertés	2	0	0	8	0	0
2.3.2 Accompagnements au logement	1	0	1	7	2	1
2.3.2.1. pour vivre dans un logement	1	0	1	4	1	3
2.3.2.2 pour accomplir les activités domestiques	1	0	1	2	2	4
2.3.3 Accompagnements pour exercer ses rôles sociaux	2	1	0	8	1	0
2.3.3.1 pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti	0	1	1	4	1	3
2.3.3.2 pour préparer sa vie professionnelle	2	0	0	8	0	0
2.3.3.3 pour mener sa vie professionnelle	2	0	0	7	0	1
2.3.3.4 pour réaliser des activités de jour spécialisées	1	0	1	4	1	3
2.3.3.6 pour l'exercice de mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance	1	0	1	4	0	4
2.3.4 Accompagnements pour participer à la vie sociale	1	0	1	7	1	1
2.3.4.1 du lien avec les proches et le voisinage	1	0	1	3	0	5
2.3.4.2 pour la participation aux activités sociales et de loisirs	1	0	1	5	0	3
2.3.4.3 pour le développement de l'autonomie pour les déplacements	1	0	1	5	1	2
2.3.5 Accompagnements en matière de ressources et d'autogestion	1	0	1	8	1	0
2.3.5.1 pour l'ouverture des droits	1	0	1	7	1	0
2.3.5.2 pour l'autonomie de la personne dans la gestion de ses ressources	1	0	1	8	0	0

Source : Enquête CREA 2022

2.1.4 Durée d'accompagnement

En ESPO, la durée moyenne d'accompagnement des bénéficiaires (sortis définitivement en 2021) est de 46 jours calendaires (variant de 0 à 73 jours). Le décret précise que la mise en œuvre des prestations est adaptée aux besoins de la personne qui en bénéficie, dans la limite d'une durée maximale totale de quatorze semaines sur une période de vingt-quatre mois. Des dérogations peuvent être accordées si l'état de santé ou la situation sociale nécessitent des aménagements ou une suspension temporaire.

Les accompagnements en ESRP sont nettement plus longs : la durée moyenne est de 220 jours calendaires. D'une structure à l'autre, les durées varient entre 80 et 442 jours.

Le décret précise que la durée maximale des accompagnements pour une formation certifiante, qualifiante ou diplômante est de vingt-quatre mois sur une période de trois ans. La durée maximale d'un accompagnement préparatoire au projet et / ou à l'emploi et à la formation est de 12 mois, sur une période de 2 ans. Là aussi, des dérogations à cette limite maximale peuvent être accordées.

3 Ressources humaines

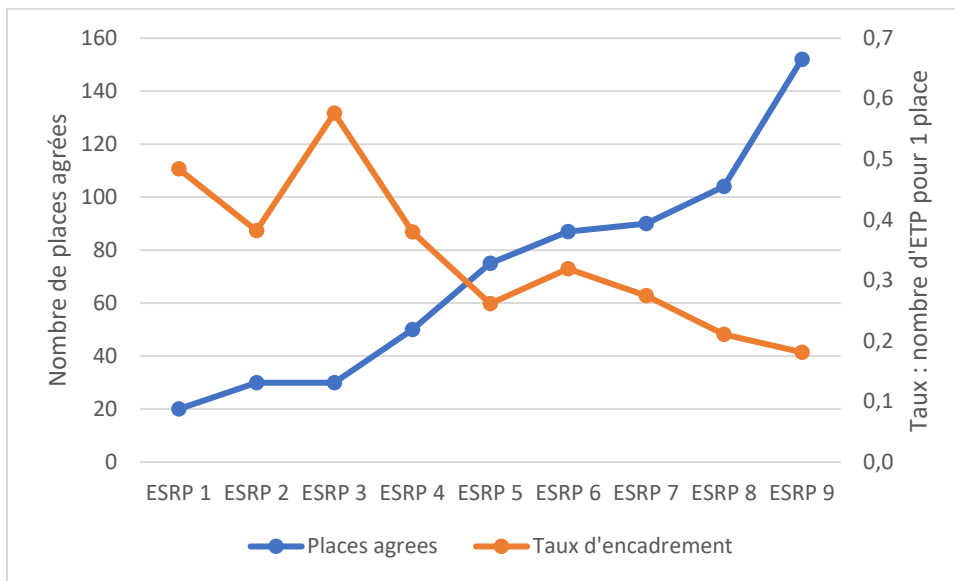
Sur l'ensemble de la région, en 2021, l'effectif de personnel est d'environ 36,4 équivalents temps plein (ETP) pour l'ensemble des ESPO et 179 ETP pour les ESRP. Précisons que l'ensemble du personnel est comptabilisé, et pas seulement les professionnels de l'accompagnement.

Les taux d'encadrement, calculé en rapportant le nombre d'ETP au nombre de places agréées, varient fortement selon la catégorie de structures : en ESPO, sont dénombrés 0,38 ETP pour une place installée. En ESRP, le nombre d'ETP s'élève à 0,28 par place.

Cette variabilité des taux d'encadrement s'observe également entre structures d'une même catégorie : un ESPO se démarque avec un taux d'encadrement de 0,46 ETP alors que ce taux varie entre 0,36 et 0,38 ETP par place pour les 3 autres ESPO de la région. Précisons que la structure avec un taux d'encadrement supérieur propose un nombre de places nettement inférieur aux autres ESPO de la région. Il semble également cohérent que les taux d'encadrement varient selon les prestations proposées. Par exemple, un des ESRP présentant un taux d'encadrement élevé propose du réentraînement au travail, sans proposer des formations préparatoires ou qualifiantes. Cette différence majeure de mission contribue vraisemblablement à des besoins d'encadrement différents. Toutefois, ces éléments méritent d'être investigués : certaines structures proposant des formations préparatoires ou qualifiantes, sans réentraînement au travail affichent également des taux d'encadrement élevés.

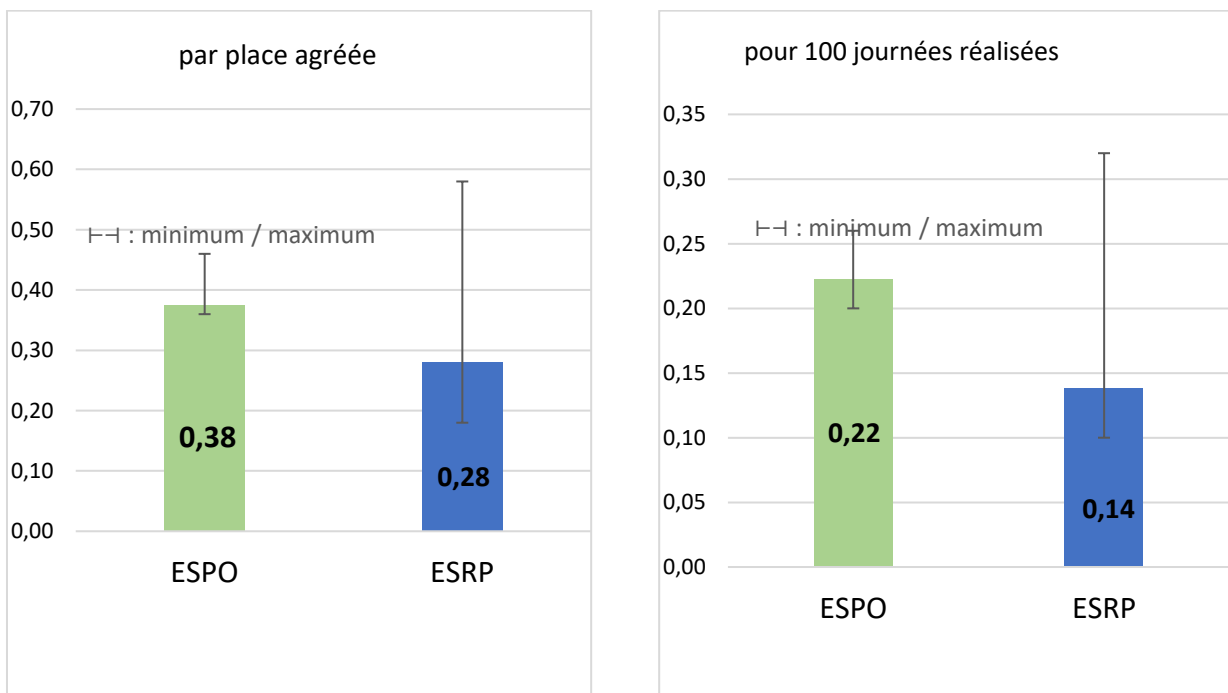
En ESRP, les taux d'encadrement varient entre 0,18 et 0,58 ETP par place.

Figure 8 Nombre de places et taux d'encadrement, par ESRP, en 2021, en PACA.



Source : rapport d'activité harmonisé de la FAGERH 2021, complété par l'enquête CREAI en cas de données manquantes, analyse CREAI PACA et Corse

Figure 9 Nombre moyen d'équivalent temps plein, toutes fonctions confondues, en ESPO et ESRP, en 2021, en PACA.



Source : rapport d'activité harmonisé de la FAGERH 2021, complété par l'enquête CREAI en cas de données manquantes, analyse CREAI PACA et Corse

Concernant les effectifs de personnel par métier, une grande variabilité est également observée entre catégories d'établissements. A titre d'exemple, en moyenne, près de 3 professionnels de l'orientation, de l'insertion et de la formation sont repérés en ESPO. En ESRP, ils sont près de 9 en moyenne ; et des écarts importants s'observent d'une structure à l'autre. Par exemple, un ESRP ne comptabilise aucune de ces ressources (compensé par la présence d'éducateur), tandis qu'une autre en compte près de 17. En rapportant le nombre de professionnels par métier au sein d'une même structure au nombre de places agréées, des variabilités importantes persistent entre établissement. Par exemple, en ESPO, pour l'ensemble de la région, on repère 1,6 ETP d'ergonome, pour 100 places. Une structure en compte aucun et une autre en compte, 4,8 ETP pour 100 places.

La mobilisation de ressources externes semble être une pratique plus courante en ESRP. Par exemple, 71 % des ESRP fait appel à des médecins spécialistes en externe, ils sont près de 30 % à solliciter des neuropsychologues, des ergonomes ou encore des ergothérapeutes.

Les ressources médicales et paramédicales sont généralement présentes à temps partiel, et le recours à des ressources externes est pratique courante pour les ESRP.

Tableau 8 Nombre d'équivalent temps plein par catégorie professionnelle et part de structure mobilisant des ressources externes, en ESPO et ESRP, en 2021, en PACA.

	ESPO			ESRP		
	Nombre moyen d'ETP (min et max)	Nombre d'ETP pour 100 places agréées (min et max)	% de structure mobilisant des ressources externes	Nombre moyen d'ETP (min et max)	Nombre d'ETP pour 100 places agréées (min et max)	% de structure mobilisant des ressources externes
Professionnel de l'orientation, de l'insertion et de la formation	2,9 (0,5 à 5,3)	9,7 (1,7 à 14,3)	0 %	8,8 (0 à 16,9)	12,3 (0 à 19,4)	29 %
Travailleurs sociaux (par ex éducateur, assistant de service social)	1,2 (0 à 2,7)	3,3 (0 à 6,7)	0 %	1,9 (0,4 à 6,5)	6 (0,5 à 32)	0 %
Médecins	0,4 (0 à 0,9)	1,2 (0,2 à 2,2)	0 %	0,1 (0 à 0,5)	0,3 (0 à 1,7)	14 %
Médecins spécialistes	0	0	0 %	0,1 (0 à 0,6)	0,3 (0 à 1,2)	71 %
Psychologues	1 (0,5 à 1,4)	3,8 (1,3 à 6,7)	0 %	0,7 (0 à 1,8)	1,5 (0 à 6)	0 %
Neuropsychologues	0,3 (0 à 0,9)	1 (0 à 3)	0 %	0,2 (0 à 1)	0,3 (0 à 1,3)	29 %
Ergonomes	0,3 (0 à 1)	1,6 (0 à 4,8)	0 %	0	0	29 %
Ergothérapeute	0,3 (0 à 1)	1,1 (0 à 3,3)	0 %	0 (0 à 0,1)	0 (0 à 0,1)	29 %
Infirmiers	0,3 (0 à 1)	1,1 (0 à 3,3)	0 %	0,6 (0 à 1)	0,8 (0 à 1,6)	17 %
Autres auxiliaires médicaux ou paramédicaux (par ex. aide-soignant, psychomotricien.)	0,7 (0 à 2)	2,2 (0 à 6,7)	0 %	0,3 (0 à 1)	0,3 (0 à 1)	50 %
Fonctions encadrement	1,6 (1,3 à 2)	5,6 (3,3 à 6,7)	0 %	1,6 (0 à 3)	2,6 (0 à 6,6)	0 %
Fonctions logistiques	1,9 (0 à 4,6)	5,5 (0 à 11,6)	33 %	4,6 (1 à 9,9)	7 (2,3 à 11)	13 %

Mise en garde : les données présentées sont incomplètes, elles concernent 3 ESPO et 7 ESRP

Source : enquête CREAL 2022

La moitié des ESRP et ESPO de la région rapporte l'existence d'une démarche formalisée de gestion prévisionnelle des métiers et des compétences, 40 % indique que cette démarche est en cours. Environ 42 % des structures rapportent des postes vacants. Les postes cités sont des postes de formateur ou de moniteur d'atelier, de chargé d'insertion, d'assistant de service social, d'aide-soignant, d'ergothérapeute, d'ergonome, de médecin ou encore de psychiatre.

4 Partenariats et ancrage territorial

Le décret relatif aux missions et aux conditions d'organisation et de fonctionnement des ESPO et ESRP souligne la possibilité de passer des conventions avec des acteurs dans les secteurs social, médico-social, sanitaire, de l'insertion, de l'orientation et de la formation, pour la réalisation de leurs missions.

Cette section vise à repérer la dynamique partenariale existante en PACA. La proportion d'ESPO et ESRP entretenant des partenariats avec différents acteurs est étudiée. Une distinction est faite entre les partenariats institutionnels et généralistes et les partenariats opérationnels, liés à des situations individuelles. Toutefois, la qualité des coopérations entre partenaires, les objectifs visés, le niveau d'effectivité et de formalisme du partenariat ne sont pas étudiés ici.

L'ensemble des 3 ESPO et 9 ESRP répondants ont rapporté des collaborations avec la MDPH, les ESAT et les autres structures de préorientation et de réadaptation.

La grande majorité a également rapporté des partenariats avec Cap Emploi et des entreprises adaptées.

Concernant des partenaires du droit commun, soulignons par exemple que 58 % des structures déclarent un partenariat opérationnel avec des organismes de formation de droit commun et 2/3 entretiennent un partenariat avec l'éducation nationale (1/3 rapporte un partenariat institutionnel et 1/3 un partenariat lié à des situations individuelles).

L'ensemble des structures rapporte un partenariat avec un établissement de santé (institutionnel et / ou opérationnel). A noter, l'existence de 3 établissements de soins de suite et de réadaptation spécialisés en médecine physique et de réadaptation disposant d'une unité d'insertion socioprofessionnelle (à Marseille, Hyères et Vallauris). Ces établissements, membres d'un réseau national Comète France, accompagnent des patients, dès la phase d'hospitalisation, dans la construction d'un projet professionnel compatible avec leur état de santé. Les partenariats existant avec les ESPO et ESRP méritent d'être investigués.

En plus des partenariats identifiés par le questionnaire, deux structures ont rapporté des partenariats avec des SAVS.

Par ailleurs, l'ensemble des structures considère représenter une ressource sur son territoire (pour les autres organisations : ESMS, structures d'insertion, organismes de formation de droit commun ...), assez souvent pour la moitié et très souvent pour l'autre moitié des répondants.

Tableau 9 Part des ESPO et ESRP entretenant un partenariat, en 2021, en PACA.

	% de structures (ESPO et ESRP)		
	avec un partenariat institutionnel et généraliste	avec un partenariat opérationnel lié aux situations individuelles	sans partenariat actuellement
MDPH (du département)	100	84	0
Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT)	100	42	0
Autres ESRP/ESPO/UEROS	83	83	0
Etablissements de santé	59	84	0
Cap emploi	67	83	8
Entreprises adaptées (EA)	25	83	8
Région	75	33	17
Pôle Emploi	58	75	17
Acteurs de la coordination médico-sociale	33	67	17
Employeurs privés (entreprises du secteur privé, agences d'intérim)	25	83	17
Organismes de protection sociale	42	50	25
Missions locales	42	75	25
MDPH (départements limitrophes)	33	67	25
Organismes de formation de droit commun	33	58	25
Instituts Médico-Éducatifs (IME)	25	58	25
Autres organismes d'insertion	17	75	25
Réseaux de santé	8	58	33
FIPHP	33	33	42
Education nationale	33	33	42
AGEFIPH	25	25	50
Médecine du travail (pour les usagers)	0	50	50

Source : Enquête CREAI, 2022

L'étude mesure les nouveaux partenariats que les structures envisagent de développer. L'ensemble des structures n'entretenant pas de partenariat avec des réseaux de santé, l'envisage au cours de la prochaine année. Le même constat s'observe concernant de nouveaux partenariats avec les acteurs de la coordination médico-sociale ou encore Cap-Emploi. Les 2/3 des structures envisagent également de développer au cours des 12 prochains mois, un partenariat avec des organismes de formation de droit commun.

Tableau 10 Part (%) de structures (ESPO et ESRP) envisageant de développer de nouveaux partenariats, selon le partenaire et l'échéance souhaitée, en 2021, en PACA.

	Partenariat à venir à court terme (moins de 12 mois)	Partenariat à venir à moyen terme (de 12 à 24 mois)	Partenariat à venir à plus long terme (plus de 24 mois)
Réseaux de santé	100	0	0
Acteurs de la coordination médico-sociale	100	0	0
Cap emploi	100	0	0
Organismes de formation de droit commun	66	0	0
Région	50	0	0
Pôle Emploi	50	50	0
Missions locales	33	33	0
Autres organismes d'insertion	33	66	0
Entreprises adaptées (EA)	0	100	0
Instituts Médico-Éducatifs (IME)	0	33	0
FIPHP	0	20	20
AGEFIPH	0	17	17
Médecine du travail (pour les usagers)	0	17	0
Education nationale	0	0	0
Organismes de protection sociale	0	0	0
Employeurs privés (entreprises du secteur privé, agences d'intérim)	0	0	0

Source : Enquête CREAL, 2022

5 Public accompagné

5.1 Provenance du public accompagné

5.1.1 Logement et accompagnement avant l'entrée dans le dispositif

L'ensemble des ESPO ayant répondu à la question relative à la provenance du public (soit 3 sur 4) indique accompagner exclusivement des personnes provenant du domicile ou du milieu ordinaire.

La provenance des personnes accompagnées en ESRP est plus variable. Bien que là aussi, la majorité du public accompagné provient du domicile ou du milieu ordinaire (en moyenne, 88% des personnes accompagnées), 8% proviennent d'un établissement médico-social, 4% d'un établissement sanitaire et 2% d'un établissement social. Des écarts importants s'observent entre structure : si les ¾ des ESRP accompagnent au moins 90% de personnes provenant du milieu ordinaire. Pour une structure marseillaise, cette proportion s'élève à 35 %.

Les 2/3 des ESRP accompagnent des personnes provenant d'un établissement médo-social. Elles représentent en moyenne 8% du public accompagné. Une structure se démarque en dénombrant 40% de son public provenant d'un établissement médico-social. Trois ESRP accompagnent également un public provenant d'un établissement social, dont la part représente entre 3 et 10% du public selon les structures.

Finalement, un peu plus de la moitié des ESRP répondants accompagnent des personnes provenant d'un établissement sanitaire. Ces dernières représentent entre 3% et 15 % des effectifs.

Tableau 11 Part (%) du public accompagné en ESRP selon leur provenance, en 2021, en PACA.

	Moyenne	min	max
Domicile ou milieu ordinaire	88	35	100
Établissement de santé	4	0	15
Établissement médico-social	8	0	40
Etablissement social	2	0	10

Source : Enquête CREAMI 2022

Les rapports d'activité 2021 de la FAGERH nous indiquent qu'avant leur entrée dans le dispositif, 70 % des bénéficiaires habitaient leur domicile personnel et 22% étaient hébergés. Seul 4% étaient logés en établissements et services sociaux et médico-sociaux. Notons également que 7 personnes étaient sans domicile fixe avant leur accompagnement en ESPO ou ESRP.

5.1.2 Origine géographique

En 2021, 84% des bénéficiaires d'ESPO étaient accompagnés par une structure localisée sur leur département d'origine ; seulement 1 % des bénéficiaires accompagnés en PACA ne provenaient pas de la région.

L'ESPO des Hautes-Alpes accueille 59% d'usagers provenant de son territoire et 32% d'usagers provenant des Bouches-du-Rhône. A l'inverse, 100 % des Hauts-Alpins accompagnés en PACA sont pris en charge dans leur département d'origine.

Les ESPO des Alpes-Maritimes et des Bouches-du-Rhône accueillent, respectivement, 95% et 98% d'usagers provenant de leurs territoires respectifs. A l'inverse, tous les bénéficiaires originaires des Alpes-Maritimes sont pris en charge au sein de ce même département et 77% des Bucco-Rhodaniens sont accompagnés sur leur département d'origine.

Tableau 12 Nombre de bénéficiaires d'ESPO, selon la localisation géographique de la structure et selon leur département d'origine, en 2021, en PACA.

		Département d'implantation de la structure d'accueil		
		Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône
Département d'origine des bénéficiaires	Alpes-de-Haute-Provence	-	0	0
	Hautes-Alpes	67	0	0
	Alpes-Maritimes	0	103	0
	Bouches-du-Rhône	36	0	121
	Var	-	5	-
	Vaucluse	-	0	0
	Hors région	-	0	0

- : Données masquées en raison de trop faibles effectifs (inférieur à 5)

Source : Rapports d'activité 2021, FAGERH. Exploitation CREAMI PACA et Corse

La part de bénéficiaires d'ESRP accompagnée par une structure localisée sur leur département s'élève à 85 % (vs 84% pour les ESPO). Soulignons que 6% des bénéficiaires accompagnés en PACA proviennent d'une autre région (vs 1% pour les ESPO).

L'ESRP des Hautes-Alpes accueille 45% de bénéficiaires des Hautes-Alpes et 30% provenant de l'extérieur de la région. Les structures des Bouches-du-Rhône accueillent 88 % d'usagers de son

territoire et 4% qui sont extérieur à PACA. Dans les Alpes-Maritimes, 96 % des bénéficiaires d'ESRP sont originaires de ce département. Dans le Var, cette proportion s'élève à 98%.

Tableau 13 Nombre de bénéficiaires d'ESRP, selon la localisation géographique de la structure et selon leur département d'origine, en 2021, en PACA.

		Département d'implantation de la structure d'accueil			
		Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var
Département d'origine des bénéficiaires	Alpes-de-Haute-Provence	8	-	-	0
	Hautes-Alpes	41	0	7	0
	Alpes-Maritimes	-	102	14	0
	Bouches-du-Rhône	9	0	408	0
	Var	-	-	9	113
	Vaucluse	-	0	7	0
	Hors région	28	0	20	-

- : Données masquées en raison de trop faibles effectifs (inférieur à 5)

Source : Rapports d'activité 2021, FAGERH. Exploitation CREA PACA et Corse

Les départements dépourvus en ESPO (Alpes-de-Haute-Provence, Var, Vaucluse) comptabilisent moins de 16 bénéficiaires accompagnés au sein d'une structure de la région. Concernant les ESRP, le Vaucluse et les Alpes-de-Haute-Provence en sont dépourvus : ces deux départements comptabilisent 18 bénéficiaires accompagnés sur d'autres territoires de la région. Ces faibles effectifs suggèrent un non-recours important à ces dispositifs pour les personnes résidant sur un territoire qui en est dépourvu.

5.2 Caractéristiques socio-démographiques

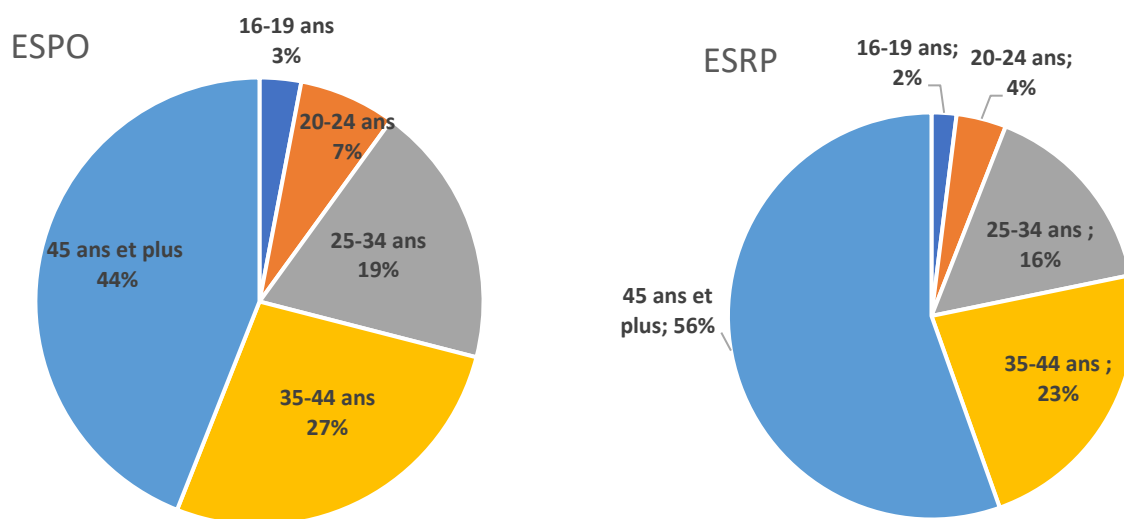
Les ESPO accompagnent en majorité des personnes de plus de 35 ans. Ces derniers représentent 71% des bénéficiaires (sortant en 2021). 44% des bénéficiaires ont 45 ou plus, contre 10% qui ont moins de 25 ans. Les hommes sont majoritaires (58%).

À leur arrivée, 36% des bénéficiaires avaient un niveau CAP ou BEP et 27 % un niveau infra CAP tandis que seuls 6% avaient un niveau supérieur ou égal au BAC+3. La quasi-totalité (98%) des sortants de 2021 n'avaient pas d'emploi à leur arrivée. Un peu plus de 3 personnes sur 5 (62%) étaient sans emploi depuis au moins 2 ans et 8% n'avaient jamais travaillé. 27% recevaient l'AAH, 25% l'allocation chômage et 16% le RSA. 7% n'avaient aucun revenu.

En ESRP, une quasi-égalité des genres est observée : 51% de femmes et 49% d'hommes. Plus de la moitié des personnes accompagnées en ESRP ont 45 ans ou plus. Les moins de 25 ans représentent 5% du public. À leur arrivée, près de la moitié des bénéficiaires détenait un diplôme de niveau CAP ou BEP, suivie de 29% d'un niveau infra CAP. Il y a moins de diplômés d'un BAC+2 en ESRP qu'en ESPO (3% contre 12%). Près de 98% des bénéficiaires en ESRP ne travaillaient pas à leur arrivée ; 59% étaient sans emploi depuis au moins 2 ans et 12% n'avaient jamais travaillé. En ce qui concerne leurs sources de revenus, 27% recevaient l'AAH, 20% l'allocation chômage et 19% le RSA. 5% n'avaient aucun revenu.

Concernant les mesures de protection (tutelle ou curatelle) : 11 % des usagers d'ESRP bénéficient d'une mesure de protection. Selon la structure, cette proportion varie entre 0 et 46%. Un seul ESPO a répondu à cette question, il accompagne 6% des personnes sous protection.

Figure 10 Répartition par âge des bénéficiaires en ESPO et ESRP, en 2021, en PACA.



Source : Rapports d'activité 2021, FAGERH. Exploitation CREA PACA et Corse

Tableau 14 Caractéristiques socio-démographique des bénéficiaires en ESPO et ESRP, en 2021, en PACA.

	ESPO		ESRP	
	Effectif	%	Effectif	%
Niveau d'étude	340	100%	673	100%
Niveau 2 (infra CAP)	92	27%	194	29%
Niveau 3 (CAP, BEP)	123	36%	326	48%
Niveau 4 (BAC, BAC pro)	63	19%	124	18%
Niveau 5 (BAC +2, BTS)	42	12%	21	3%
Niveau 6 et 7 (BAC +3, 4 ou 5)	20	6%	8	1%
Situation	340	100%	501	100%
En emploi	8	2%	10	2%
Sans emploi depuis moins d'un an	38	11%	43	9%
Sans emploi depuis 1 à 2 ans	54	16%	95	19%
Sans emploi depuis 2 ans et plus	212	62%	295	59%
N'a jamais travaillé	28	8%	58	12%
Ressources financières	-	100%	505	100%
Salaires	-	-	9	2%
AAH	96	27%	138	27%
Allocations chômages	86	25%	101	20%
RSA	55	16%	96	19%
Indemnités journalières	35	10%	21	4%
Rentes AT/MP/Pension invalidité	32	9%	66	13%
Autres	20	6%	49	10%
Aucune	23	7%	25	5%

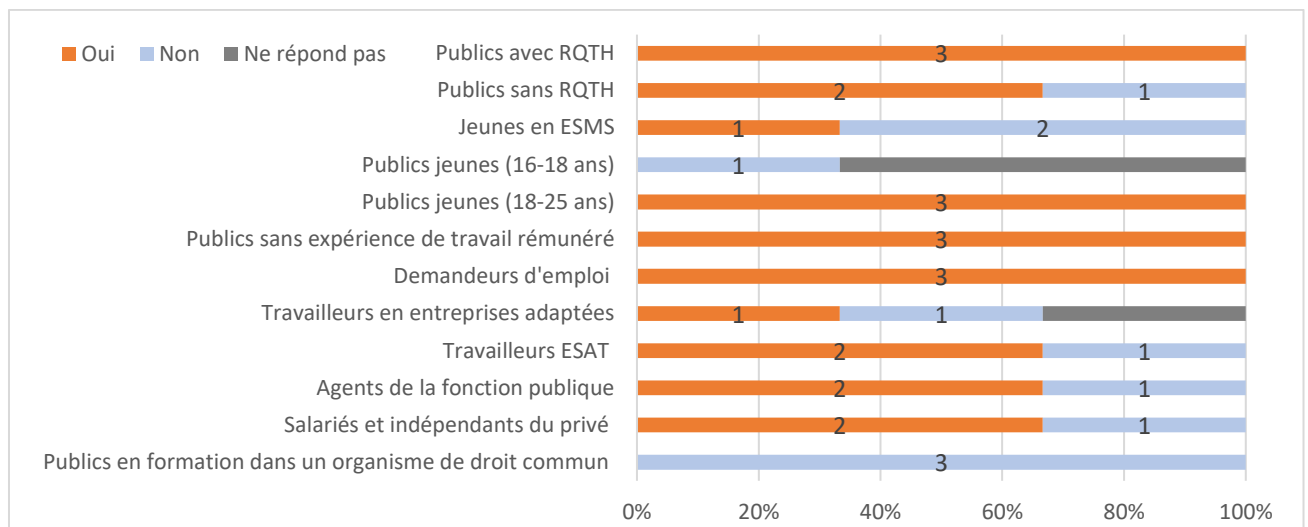
- : Données masquées en raison de trop faibles effectifs (inférieur à 5)

Source : Rapports d'activité 2021, FAGERH. Exploitation CREA PACA et Corse

En complément des données disponibles dans les rapports d'activité de la FAGERH, la collecte de données par questionnaire permet de documenter le profil du public accompagné (selon la file-active de 2021).

Les 3 ESPO répondants accompagnent un public avec RQTH. 2 d'entre eux accompagnent de plus un public sans RQTH. Aucun ESPO n'est repéré pour accompagner un public jeune de 16 à 18 ans. Toutefois, 1 structure l'envisage à court terme (au cours des 12 prochains mois).

Figure 11 Nombre d'ESPO par catégories de public accompagné, en 2021, en PACA.



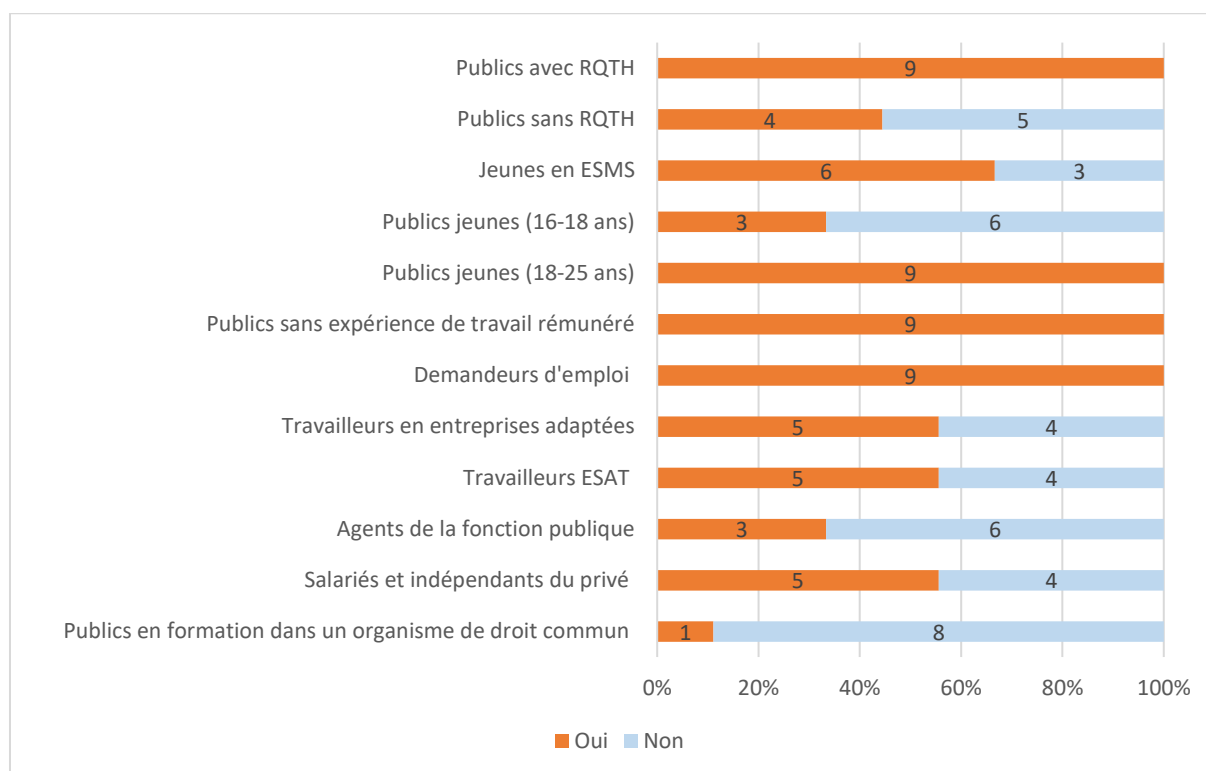
Source : Enquête CREAMI 2022

Concernant les ESRP, l'ensemble des 9 structures de la région accompagnent un public avec RQTH et 4 un public sans RQTH. La majorité de ceux qui ne le font pas aujourd'hui l'envisage à moyen terme (12 à 24 mois). Le décret précise que les ESPO et ESRP accompagnent les travailleurs, quel que soit leur statut et leur profession, ou les personnes en recherche d'emploi, à partir de l'âge de seize ans et quel que soit leur handicap, et reconnus handicapés ou en cours de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou en risque d'inaptitude à leur poste ou leurs fonctions.

Trois ESRP accompagnent un public âgé de 16 à 18 ans. Une seule structure accompagne un public en formation dans un organisme de droit commun. Une structure envisage de proposer cette offre à court terme (mois de 12 mois), deux l'envisagent à moyen terme (12 à 24 mois) et 1 à plus long terme.

Par ailleurs, une structure précise qu'elle accompagne des personnes présentant un trouble neurodéveloppemental à risque ou en rupture de parcours via un dispositif « Formation immersive TSA ».

Figure 12 Nombre d'ESRP par catégories de public accompagné, en 2021, en PACA.



Source : Enquête CREA 2022

5.3 Pathologies et déficiences

Les rapports d'activité de la FAGERH permettent de documenter les pathologies des bénéficiaires sortis en 2021.

En ESPO, 29% des bénéficiaires présentaient des troubles du psychisme en déficience principale et tout autant présentaient une déficience motrice. Plus de la moitié des effectifs présentait un cumul de pathologie ou déficience (35% présentaient une déficience associée et 18% cumulaient 3 pathologies ou déficiences). Concernant les pathologies associées, celles qui sont les plus rencontrées sont les déficiences viscérales/métaboliques (27%) et les troubles du psychisme (21%). L'origine de ces pathologies est la maladie (65%), suivent les accidents de la vie privé (13%) et 13% sont d'origine congénitale.

En ESRP, 42% des personnes suivis avaient une déficience motrice, 22% un trouble du psychisme et 14% une déficience viscérale/ métabolique. En ce qui concerne les déficiences associées, les trois plus fréquentes sont les mêmes que les pathologies principales avec pour proportions respectives, 33%, 24% et 21%. Sur l'ensemble des sortants 2021, 47% présentaient une ou plusieurs déficiences associées. L'origine des pathologies est une maladie pour 59% des bénéficiaires. Suivent les accidents de la vie (8%) et les lésions d'origine professionnelle (8%).

Les structures du territoire évoquent une évolution importante du profil du public accompagné et rapportent une part croissante des personnes présentant un trouble du psychisme. Précisons qu'un ESRP à Marseille dispose d'un agrément de clientèle spécifique « Difficultés psychologiques avec troubles du comportement ». L'ensemble des autres ESRP et ESPO dispose d'un agrément « Tous types de déficiences »

Tableau 15 Caractéristiques des handicaps des bénéficiaires en ESPO et ESRP, en 2021, en PACA.

	ESPO		ESRP	
	Effectif	%	Effectif	%
Pathologie principale	238	100%	544	100%
Déficience motrice	70	29%	230	42%
Trouble du psychisme	68	29%	121	22%
Lésion cérébrale	12	5%	26	5%
Déficience viscérale/ métabolique	32	13%	75	14%
Troubles du spectre autistique	9	4%	11	2%
Déficiences intellectuelles	10	4%	5	1%
Trouble du langage et des apprentissages	5	2%	-	-
Déficiences visuelles	-	-	5	1%
Déficiences auditives	-	-	-	-
Autres	28	12%	65	12%
Pathologie associée	226	100%	433	100%
Déficiences motrices	34	15%	143	33%
Troubles du psychisme	47	21%	105	24%
Déficiences viscérales/ métaboliques	60	27%	92	21%
Troubles du langage et des apprentissages	9	4%	14	3%
Déficiences intellectuelles	-	-	20	5%
Déficiences visuelles	-	-	11	3%
Lésions cérébrales	-	-	15	3%
Déficiences auditives	-	-	14	3%
Autisme et autres troubles envahissants du développement	-	-	0	0%
Autres	61	27%	19	4%
Origine des pathologies	-	100%	531	100%
Congénitale	32	13%	35	7%
Maladie	162	65%	312	59%
Accident de vie privée	31	13%	42	8%
Origine professionnelle	19	8%	43	8%
Autres	-	-	99	19%
Nombre de pathologie	238	100%	480	100%
Une pathologie	112	47%	253	53%
Deux pathologies	84	35%	159	33%
Trois pathologies	42	18%	68	14%

- : Données masquées en raison de trop faibles effectifs (inférieur à 5)

Source : Rapports d'activité 2021, FAGERH. Exploitation CREA PACA et Corse

5.4 Besoins du public accompagné (selon SERAFIN-PH)

Une section du questionnaire vise à mesurer les besoins des bénéficiaires sur la base de la nomenclature SERAFIN-PH. Ces éléments visent à refléter la diversité et exhaustivité des besoins des personnes accompagnées et doivent être interprétés avec prudence, d'une part en raison d'une appropriation variable de la nomenclature selon les répondants et d'autre part en raison d'une évaluation des besoins parfois non associable à la nomenclature proposée.

L'ensemble des ESRP et des ESPO accompagne des personnes présentant des besoins en matière de santé somatique ou psychique. Ces besoins concernent l'ensemble des personnes accompagnées en ESPO et 92 % des personnes accompagnées en ESRP. Ce sont majoritairement des besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux qui sont rapportés, tant pour les ESPO que pour les ESRP. Suivent les besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé. Il importe de souligner la diversité des besoins de santé soulignés (en matière de fonctions sensorielles, de douleur, de fonctions cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire ou respiratoire, de fonctions digestive, métabolique ou endocrinienne, etc.).

En matière d'autonomie, l'ensemble des structures rapportent accompagner des personnes ayant des besoins en lien avec les relations et interactions avec autrui. Ces besoins concernent l'ensemble des personnes accompagnées en ESPO et 29 % des personnes accompagnées en ESRP. Des besoins pour la mobilité sont également rapportés, ainsi que des besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité.

En matière de participation sociale, au-delà des besoins pour l'insertion sociale et professionnelle, des besoins sont rapportés pour accéder aux droits et à la citoyenneté, pour vivre dans un logement et accomplir les activités domestiques, pour participer à la vie sociale et se déplacer avec un moyen de transport et finalement en matière de ressources et d'autosuffisance économique.

Tableau 16 Besoins des bénéficiaires accompagnés en ESPO et ESRP, selon la nomenclature SERAFIN-PH, en 2021, en PACA.

	ESPO		ESRP	
	% de structures accompagnant des personnes ayant des besoins :	% de bénéficiaires ayant des besoins :	% de structures accompagnant des personnes ayant des besoins :	% de bénéficiaires ayant des besoins :
1.1 Besoins en matière de santé somatique ou psychique	100%	100%	100%	92%
1.1.1.1 en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux	100	60	100	67
1.1.1.2 en matière de fonctions sensorielles	100	15	75	10
1.1.1.3 en matière de douleur	66	nd	88	26
1.1.1.4 relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire	0		38	6
1.1.1.5 en matière de fonctions cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire	66	30	100	19
1.1.1.6 en matière de fonctions digestive, métabolique et endocrinienne	66	10	100	23
1.1.1.7 en matière de fonctions génito-urinaire et reproductive	33	nd	25	19
1.1.1.8 en matière de fonctions locomotrices	66	30	88	36
1.1.1.9 relatifs à la peau et aux structures associées	33	nd	38	2
1.1.1.10 pour entretenir et prendre soin de sa santé	100	50	100	73
1.2 Besoins en matière d'autonomie	100%	100%	100%	29%
1.2.1.1 en lien avec l'entretien personnel	50	nd	100	7
1.2.1.2 en lien avec les relations et les interactions avec autrui	100	100	100	29
1.2.1.3 pour la mobilité	100	50	62,5	16,5
1.2.1.4 pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	100	40	87,5	21
1.3 Besoins en matière de participation sociale	100%	100%	100%	100%
1.3.1 pour accéder aux droits et à la citoyenneté	67	100	100	36,2
1.3.2 pour vivre dans un logement et accomplir les activités domestiques	67	30	75	21,5
1.3.3 pour l'insertion sociale et professionnelle et pour exercer ses rôles sociaux	100	100	100	100
1.3.3.1 en lien avec la vie scolaire et étudiante	0		42,9	10
1.3.3.2 en lien avec le travail et l'emploi	100	100	100	100
1.3.3.3 transversaux en matière d'apprentissages	67	75	100	79
1.3.3.4 pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle	33	nd	62,5	24
1.3.3.5 pour apprendre à être pair-aidant	0		62,5	8
1.3.4 pour participer à la vie sociale et se déplacer avec un moyen de transport	67	50	100	29
1.3.4.1 pour participer à la vie sociale	67	50	100	29
1.3.4.2 pour se déplacer avec un moyen de transport	67	50	87,5	17
1.3.5 en matière de ressources et d'autosuffisance économique.	67	25	87,5	35

Source : Enquête CREA 2022

6 Sortie des dispositifs

À l'issu de la pré-orientation, 13% des sortants 2021 s'orientaient vers un emploi en milieu ordinaire, 45% ont reçu une préconisation d'orientation vers une formation en réadaptation professionnelle, 12% vers un accompagnement en ESAT et 9% vers une formation ou un apprentissage en milieu ordinaire.

Pour les stagiaires orientés vers une formation, une formation de niveau CAP ou BEP est préconisée pour 45% des bénéficiaires, un niveau BAC pour 24%, un niveau infra CAP pour 17% et un niveau BAC+2 ou BTS pour 10%.

Environ 10% des sortants d'ESPO en 2021 étaient des départs anticipés, avant le terme du dispositif. Parmi eux, 62% étaient des départs volontaires (raison personnelle ou familiale, déménagement, ...) et 35% étaient pour raisons de santé.

Tableau 17 Préconisation d'orientation des sortants 2021 à l'issu de la pré-orientation des ESPO, en PACA.

Préconisation d'orientation	Effectif	%
Entreprise adaptée	13	4%
Emploi accompagné	7	2%
Maintien dans l'emploi	-	-
Autre emploi en milieu ordinaire	18	6%
Total emploi en milieu ordinaire	-	13%
Formation en réadaptation professionnelle	145	45%
ESAT	38	12%
Formation ordinaire et apprentissage	28	9%
Retour aux soins	20	6%
Service d'accompagnement social	20	6%
Préo Spé / UEROS	5	2%
Vie sociale : bénévolat, association	-	-
Autres	25	8%
Total	-	100%

- : Données masquées en raison de trop faibles effectifs (inférieur à 5)

Source : Rapports d'activité 2021, FAGERH. Exploitation CREAL PACA et Corse

Environ 14% des sortants d'ESRP en 2021 étaient des départs anticipés, avant le terme de l'accompagnement. Parmi eux, 6% étaient dus à l'obtention d'un emploi. Près de 28% étaient des départs volontaires, 35% pour des raisons de santé, 12% pour des réorientations, etc.

En ce qui concerne les stagiaires en formation qui sont sortis en 2021, la majorité a été admise avec validation totale de la formation (70%), 9% ont eu une validation partielle, 7% ont été refusés et 13% ne se sont pas présentés à l'examen.

En moyenne, le taux d'insertion des stagiaires sortis ayant suivi une formation qualifiante en ESRP en 2020 au bout d'un an est de 56%³. Ces taux sont variables d'une formation à l'autre. Précisons que les données présentées ici concernent une période sanitaire particulière ayant impacté l'insertion professionnelle.

Le secteur 2, secteur le plus prisé pour les formations, a un taux d'insertion moyen de 52%.

Les secteurs qui ont les meilleurs taux moyens d'insertion sont le secteur des professions de la santé et du médico-social avec 100%, suivis du secteur hôtellerie, restauration et tourisme avec 71%. À contrario, les secteurs avec les moins bons taux moyens d'insertion sont le secteur de la distribution et vente avec 25% et le secteur transport et logistique avec 39%.

Tableau 18 Secteurs d'insertion des personnes accompagnées en ESRP, en 2021, en PACA.

Secteurs d'insertion	Proportion et effectif des stagiaires sortis en 2020	Taux moyen d'insertion*
S2 Services administratifs et commerciaux	62% (n=158)	52%
S8 Horticulture et paysage	8% (n=20)	59%
S1 Services aux personnes et aux collectivités	7% (n=17)	62%
S10 Transport et logistiques	6% (n=16)	39%
S9 Bâtiments, travaux publics et électricité	4% (n=10)	50%
S5 Distribution et vente	4% (n=9)	25%
S6 Professions de la santé et du médico-social	3% (n=8)	100%
S3 Hôtellerie, restauration et tourisme	3% (n=7)	71%
S7 Informatique et télécommunications	3% (n=7)	50%
S12 Electronique et automatisme	2% (n=4)	50%
Total général	100% (n=256)	56%

* calculé à partir du nombre de personnes ayant complété le questionnaire relatif à leur insertion, soit 62 % des stagiaires sortis en 2020.

Source : Rapports d'activité 2021, FAGERH. Exploitation CREA PACA et Corse

³ En matière d'insertion professionnelle, nous utiliserons les données des stagiaires ayant complété leur formation et sortis en 2020. Les données ayant été récoltées en 2021, nous décrivons leur insertion dans le monde du travail au bout d'un an.

Concernant les postes : les formations qui ont un taux d'insertion de 100% sont celles d'auxiliaire de puériculture, d'assistant de vie aux familles et d'aide-soignant. Précisons que les effectifs de stagiaires ayant suivi ces formations sont relativement faibles. Le top 5 des formations, qui comportaient le plus d'effectifs sortis en 2021, ont des taux allant de 23%, pour un poste de comptable assistant à 83% pour un poste de secrétaire assistant médico-social.

Tableau 19 Postes d'insertion des stagiaires sortis en 2020 des ESRP, en 2021, en PACA.

Intitulé du poste	Proportion de stagiaires sortis en 2020	Moyenne de taux d'insertion par emploi
Employé administratif et d'accueil	20% (n=50)	40%
Comptable assistant	13% (n=32)	23%
Secrétaire assistante	9% (n=22)	63%
Secrétaire comptable	8% (n=21)	71%
Secrétaire assistant médico-social	7% (n=17)	83%
Ouvrier du paysage	5% (n=12)	60%
Technicien d'étude du bâtiment en dessin de projet	4% (n=10)	50%
Agent de restauration	4% (n=9)	67%
Agent magasinier	4% (n=9)	67%
Accompagnant éducatif et social	3% (n=8)	57%
Agent d'entretien horticole	3% (n=8)	57%
Gestionnaire de paie	3% (n=8)	50%
Comptable assistant sanitaire et sociale	3% (n=8)	33%
Réceptionniste en hôtellerie	3% (n=7)	71%
Technicien d'assistance en informatique	3% (n=7)	50%
Technicien en logistique d'entreposage	2% (n=6)	50%
Conseiller relation client à distance	2% (n=6)	25%
Auxiliaire de puériculture	2% (n=5)	100%
Electronicien de contrôle et maintenance	-	50%
Employé commerciale en magasin	-	Non renseigné
Assistant de vie aux familles	-	100%
Aide-soignant (DPAS)	-	100%
Technicien d'exploitation en transport de marchandises	-	0%
	-	Non renseigné
Total général	100% (n=256)	56%

- : Données masquées en raison de trop faibles effectifs (inférieur à 5)

Source : Rapports d'activité 2021, FAGERH. Exploitation CREA PACA et Corse

La majorité des sortants 2020 insérés ont obtenus un CDD (63%), 23% un CDI et 5% sont en intérim. Sont également repérés des contrats d'apprentissage ou des contrats aidés.

Préconisations

Améliorer visibilité de l'offre et coordination entre acteurs > Animation territoriale (ARS, Région, MDPH référent insertion pro, FAGERH)

Approfondir données relatives aux UEROS en raison du lien entre UEROS et ESRP, et de leur partenariat avec sanitaire COMETE France

Localisation de l'offre > Préo : logique que la répartition se base selon la taille de la population > besoin d'antenne ++ Meilleure répartition des places en ESPO

Concernant les ESRP > une grande diversité d'offre de formation doit être disponible afin de répondre à la diversité des projets professionnels. Une répartition territoriale équitable semble difficilement compatible avec ce besoin de diversité. Toutefois, rares sont les usagers provenant d'un département dépourvu d'offre en réadaptation qui bénéficient d'un accompagnement en ESRP > non recours

La proximité des missions existantes entre ESPO et ESRP / continuum > interroge sur la pertinence de distinguer ces 2 types de structures

La diversité des besoins des publics accompagnés souligne la nécessaire collaboration avec notamment les acteurs du soin. Une perspective intéressante > encourager les internes en médecine à réaliser leur internat au sein d'une structure de pré-orientation ou de réadaptation professionnelle.



CREAI PACA et Corse

6 rue d'Arcole
13006 Marseille

04 96 10 06 60

contact@creai-pacacorse.com

www.creai-pacacorse.com

